



Bulletin Officiel

N°6881 Lundi 12 juin 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

CARTHAGE CEMENT AGO	3
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE AGO	4
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE AGE	5
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH- AGO AGE	6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

CARTHAGE CEMENT AGO	7
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE AGO	11
SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE AGE	14
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH- AGO	15
SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES -SAH- AGE	18

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE TUNISIENNE D'EMAIL – SOTEMAIL	20
---------------------------------------	----

RESOLUTIONS ADOPTEES

AL HIFADH SICAV	21
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	24

LISTES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL HIFADH SICAV	26
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	28

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM –TPR–	30
----------------------------------	----

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE MAGASIN GENERAL -SMG-

31

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

CIL 2023-1

37

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

42

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)*)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- BH ASSURANCE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra **le 26 Juin 2023 à 10H00** à l'hôtel ACROPOLE LAC 1 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité au 31 décembre 2022 ;
7. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 ;
8. Affectation du résultat ;
9. Quitus aux administrateurs ;
10. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.
11. Fixation du montant de la rémunération des membres des Comités d'Audit, Stratégique, juridique et de Rémunération au titre de l'exercice 2022 ;
12. Ratification de la cooptation de la nomination d'un administrateur ;
13. Nomination d'administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
14. Nomination d'un administrateur Indépendant pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
15. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
16. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne du Sucre sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2019 qui se tiendra **le mardi 20 Juin 2023 à 10 H 00** au siège social, Avenue Tahar Haddad Béja 9000, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.
- 2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur l'exercice 2019
- 3- Lecture des Rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2019.
- 4- Approbation des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2019.
- 5- Approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.
- 6- Quitus aux membres du Conseil d'Administration
- 7- Affectation des Résultats de l'exercice 2019.
- 8- Renouvellement de mandat d'un Administrateur,
- 9- Nomination d'Administrateurs,
- 10- Fixation des jetons de présence à allouer aux Membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2019,
- 11- Fixation des jetons aux membres du comité permanent d'audit,
- 12- Approbation de la nomination de deux Commissaires aux Comptes pour les exercices 2020-2022.
- 13- Pouvoirs en vue de formalités.

2023 – AS – 0825

AVIS DES SOCIÉTÉS

AVIS ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Siège social: Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

Messieurs Les Actionnaires de la **Société Tunisienne du Sucre** sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire pour l'exercice 2019 qui se tiendra **le mardi 20 Juin 2023 à 11 H 00** au siège social, Avenue Tahar Haddad, Béja, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen de l'application de l'article 50 du Statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la continuité de l'activité de l'entreprise.

- 2- Pouvoirs en vue de formalités.

2023 – AS – 0826

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
Siège social : 5 Rue 8610 Z.I Charguia - 2035 – Tunis Carthage

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH », sont invités à assister aux Assemblées Générales Ordinaire & Extraordinaire de la société, qui se tiendront le Jeudi 22 Juin 2023, successivement à partir de 10 h00, **au Local de la société sis à ZRIBA - ZAGHOUANE**, en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

L'Assemblée Générale Ordinaire :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2022 et du rapport de gestion du groupe ;
- 2- Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2022 de la société SAH et du groupe SAH et approbation des états financiers SAH ainsi que les états financiers consolidés pour l'exercice 2022;
- 3- Affectation du résultat de l'exercice 2022 et décision de distribution de dividendes ;
- 4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales;
- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,
- 6- Détermination et attribution des jetons de présence 2022 aux membres du Conseil d'Administration;
- 7- Allocation aux membres du Comité permanent d'audit d'une rémunération relative à l'exercice de leur activité en 2022;
- 8- Mandats d'administrateurs ;
- 9- Approbation de la sélection des administrateurs Indépendants ;
- 10- Ratification de l'élection de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires ;
- 11- Pouvoirs pour formalités.

L'Assemblée Générale Extraordinaire :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Extraordinaire portant sur l'augmentation de capital,
- 2- Augmentation de capital par incorporation de résultats reportés,
- 3- Fixation de la date de négociation des droits d'attribution et de la date de Jouissance des actions nouvelles gratuites,
- 4- Modification corrélative des statuts,
- 5- Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents afférents aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaires, seront mis à votre disposition au siège social de la société sis au N° 5 Rue 8610 ZI Charguia 1- Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La société Carthage Cement publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de L'assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie les délais et les modalités de sa convocation et en donne, en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales. Elle approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution a été adoptée à

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice de **35 650 372 DT**

Cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2022 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-31 408 019
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Résultat de l'exercice 2022	35 650 372
Résultat à affecter (bénéfice)	35 650 372
Résultats reportés	4 242 353
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Total affecté	-294 503 519

Cette résolution a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution a été adoptée à

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2022 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2022

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2022 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Ratification de la cooptation de la nomination d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire ratifie sans réserve la décision du conseil d'administration du 15-02-2023 portant la cooptation de Monsieur Sami BEN JAMAA en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Adel GRAR, démissionnaire de ces fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration et ce pour le reste de la durée de son mandat, qui vient en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

Cette résolution a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Nomination d'administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025

L'assemblée générale ordinaire constatant que les mandats des cinq administrateurs :

- Monsieur Sami BEN JEMAA
- La société BINA CORP (premier siège)
- La société BINA CORP (deuxième siège)
- La société ALKARAMA HOLDING
- Monsieur Sami FOURATI (représentant du Groupe Neifer)

sont arrivés à terme, décide de renouveler leurs mandats et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution a été adoptée à

11^{ème} RESOLUTION : Nomination d'un administrateur Indépendant pour les exercices 2023, 2024 et 2025

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 22019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat d'investissement et portant sur la désignation de deux membres indépendants dans le conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie sans réserve la nomination deen tant qu'administrateur indépendant dans le conseil d'administration et ce pour une durée de 3 années qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution a été adoptée à

12^{ème} RESOLUTION : Nomination de commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au compte F.M.B.Z KPMG TUNISIE est arrivé à terme décide de nommer le cabineten tant que co-commissaires aux comptes et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2025.

Cette résolution a été adoptée à

13^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution a été adoptée à

2023 – AS – 0828

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DES RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE
Siege Social: Avenue Tahar Haddad –9000 Beja-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice comptable 2019, qui se tiendra le 20 juin 2023 :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, admet le retard dans la tenue de l'assemblée dans les délais règlementaires, et l'approuve pourvue qu'il ne touche pas aux intérêts des actionnaires.

Cette résolution, est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen des états financiers de l'année 2019, et après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2019 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2019 qui totalisent 37 441 436 TND et dégagant un résultat comptable négatif de 3963988,220 TND.

Cette résolution, est adoptée

TROISIEME RESOLUTION:

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions figurant au rapport.

Cette résolution, est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire, suite au rapport du Conseil d'Administration ainsi qu'aux rapports des Commissaires aux Comptes, donne quitus aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019.

Cette résolution, est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui totalise - 3963988,220 TND comme suit :

Résultats reportés	- 42 538 033,087TND
Résultat net de l'exercice 2019	- 3963988,220TND
Résultats reportés après affectation des résultats....	- 46 502 021,307TND

Cette résolution, est adoptée

SIXIEME RESOLUTION:

Conformément à l'article 19 du statut de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le renouvellement de mandat de Monsieur Lassaad Belguith, représentant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, et ce, pour une durée de trois ans qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'année 2022.

Cette résolution, est adoptée

SEPTIEME RESOLUTION:

Conformément à l'article 20 du statut de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination des administrateurs suivants :

- Monsieur Ridha Arfaoui, membre du conseil d'administration représentant de la STB au lieu de Madame Amel Néji à compter du 04avril 2018 et ce pour la durée restante du mandat de cette dernière qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'année 2019.
- Monsieur Rami Karray, membre du conseil d'administration représentant de la STB au lieu de Monsieur Ridha Arfaoui à compter du 09 juin 2020 et ce pour la durée restante du mandat de ce dernier qui s'achève avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'année 2022.

- Cette résolution, est adoptée

HUITIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 3.000 Dinars Tunisiens brut par membre, et ce conformément à la circulaire du premier ministre N°28 du 22 juin 2005. Cette rémunération sera portée aux charges d'exploitation de la Société conformément à l'article 204 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution, est adoptée

NEUVIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit en rémunération de leur activité, la somme de 500 Dinars pour chaque réunion et plafonnée à 2.000 Dinars brut annuellement pour le président, et la somme de 400 Dinars pour chaque réunion et plafonnée à 1 .600 Dinars annuellement pour les membres.

Cette résolution, est adoptée

DIXIEME RESOLUTION:

En application du décret n° 87- 529 du 1 avril 1987, fixant les conditions et les modalités de la révision des comptes des établissements publics à caractère industriel et commercial et des sociétés dont le capital est totalement détenu par l'Etat et de l'article 13 de la loi 89-9 relative aux participations, entreprises et

établissements publics et à la loi n° loi n° 2009-16 du 16 mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les commissaires aux comptes à la Société Tunisienne du Sucre :.....et..... Pour les exercices 2020-2021 et 2022.

Cette résolution, est adoptée

ONZIEME RESOLUTION:

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au Président Directeur Général, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité du présent PV.

Cette résolution, est adoptée

2023 – AS – 0829

بلاغ الشركات

مشروع قرارات الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة التونسية للسكّر
المقر الاجتماعي: شارع الطاهر الحداد - طريق طبرقة - بابجة

مشروع القرارات المقترحة على الجلسة العامة الخارقة للعادة و التي ستعقد يوم 20 جوان 2023

القرار الأول:

لاحظت الجلسة العامة الخارقة للعادة أن الأموال الذاتية للشركة في 31 ديسمبر 2019 تراجعت إلى ما دون نصف رأس المال الاجتماعي حيث بلغت 21 457 650 ديناراً سلبياً.
وعلا بما جاء بالفصل 50 من القانون الأساسي للشركة التونسية للسكّر وبالفقرة الأولى من الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية تقرر الجلسة العامة للخارقة للعادة مواصلة نشاط الشركة.
كما تكلف الجلسة العامة الخارقة للعادة مجلس إدارة الشركة التونسية للسكّر بإعداد دراسة ومقترحات تتضمن الصيغ القانونية لتسوية وضعية الأموال الذاتية للشركة تعرض على أنظار جلسة عامة خارقة للعادة للشركاء وذلك طبقاً لما جاء بالفقرة الثانية من الفصل 388 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني:

إنّ الجلسة العامة الخارقة للعادة للشركة التونسية للسكّر تمنح جميع النفوذ للرئيس المدير العام أو من يفوضه للقيام بكل إجراءات التسجيل والإيداع والإشهار المتعلقة بمحضر اجتماع هذه الجلسة والتي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 22 Juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société SAH et du groupe SAH destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos au 31/12/2022, décide d'approuver les dits rapports dans leurs intégralités et dans tous leurs détails sans aucune réserve, tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte des rapports (spécial et général) tels que présentés par les Commissaires aux Comptes, relatifs aux états financiers individuels et aux états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2022 et les approuvent sans aucune réserve :

- Les états financiers individuels de la Société SAH relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, faisant apparaître un total bilan de **684 821 182 DT**, un total capitaux propres avant résultat de **260 569 017 DT** et un bénéfice net de **30 428 984 DT**.
- Les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 du groupe SAH faisant apparaître un total bilan de **1 110 157 745DT**, un total des capitaux propres part du groupe de **312 143 492 DT** et un bénéfice part du groupe qui s'élève à **35 323 742 DT**.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrêté des états financiers clos le 31 décembre 2022 et après discussions, et échange de points de vue, elle décide d'affecter le résultat bénéficiaire de la Société SAH relatif à l'exercice 2022 s'élevant à **30 428 984 DT** comme suit :

Résultat bénéficiaire de 2022	30 428 984
Résultats reportés au 31 Décembre 2022	118 644 408
Total bénéfice distribuable avant réserve légale	149 073 392
Capital social	81 682 202
10% capital social (plafond réserves légales)	8 168 220
Réserves légales au 31 Décembre 2022	6 534 576
Réserves légales supplémentaires	1 633 644
Total résultats reportés	147 439 748

L'assemblée Générale, constatant que la prime d'émission s'élevant à 49 966 448 Dinars est exonérée de l'impôt en cas de distribution, décide de distribuer 330 millimes par action correspondant à la somme globale de 26 955 127 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

Prime d'émission avant distribution	49 966 448
Dividendes par action	0,330
Dividendes à distribuer	26 955 127
Total résultats reportés après distribution	147 439 748
Prime d'émission après distribution	23 011 321

Le paiement des dividendes se fera le 03/07/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve toutes les conventions conclues durant l'exercice 2022 dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et prend acte des conclusions du dit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31/12/2022.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION :

Conformément aux dispositions de l'article 204 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 28 des Statuts de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité durant l'exercice 2022, une somme de Vingt Mille Dinars (20 000) Net, par administrateur, à titre de jetons de présence.

Le montant de cette rémunération est porté aux charges d'exploitation de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, remercie les membres du Comité Permanent d'Audit pour leur travail effectué durant l'exercice 2022 et décide de leur attribuer, en rémunération de l'exercice de leur activité, une somme de Cinq Mille Dinars (5 000) Net, par membre, et qui sera imputée selon les conditions mentionnées dans les articles 204 et 256 Bis du Code des Sociétés Commerciales et l'article 30 des Statuts de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Tarek KABIL de ses fonctions d'Administrateur indépendant, et décide de l'accepter.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate également l'arrivée à terme des mandats des Administrateurs suivants :

- La société Equity Capital représentée par Monsieur Abdelbasset BEN MOUSSA,
- Monsieur Mohamed Amine BEN MALEK,

Et décide de renouveler leurs mandats pour une nouvelle période de trois exercices, à savoir : 2023, 2024 et 2025.

Leurs mandats viendront à expiration avec la tenue de l'Assemblée qui aura à statuer sur l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire et suite à la démission de l'administrateur indépendant Monsieur Tarek KABIL et la fin du mandat de l'administrateur indépendant Monsieur Adel GRAR, approuve la sélection des deux nouveaux administrateurs Indépendants réalisée suite à un appel à candidature , à savoir, Messieurs.....

pour une période de trois exercices, à savoir : 2023, 2024 et 2025.

Leurs mandats viendront à expiration avec la tenue de l'Assemblée qui aura à statuer sur l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate la tenue de l'Assemblée électorale de l'administrateur représentant des actionnaires minoritaires (les actionnaires majoritaires se sont abstenus de voter) et ratifie le résultat de cette élection et la nomination de Monsieur.....pour une période de Trois (03) exercices, à savoir 2023,2024 et 2025.

pour une période de trois exercices, à savoir : 2023, 2024 et 2025, son mandat viendra à expiration avec la tenue de l'Assemblée qui aura à statuer sur l'exercice 2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère au porteur du présent procès-verbal tous pouvoirs, pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les statuts.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »
SIEGE SOCIAL: 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

La société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 22 Juin 2023.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire prend note du contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH par incorporation de résultats reportés pour financer le projet de l'extension de son site de production sis à Medjez El Bab, et ce afin de répondre à l'accroissement de la demande du marché.

Cet investissement a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'API en date du 05/10/2021 sous le numéro :API DZ210035N ,et doit être financé partiellement par une augmentation de capital.

La société va réaliser une augmentation de capital d'un montant de deux millions trois cent trente-trois mille sept cent soixante-dix-sept (2 333 777) Dinars pour financer cet investissement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire suite à la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation de capital de la société SAH et destiné à l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le dit rapport dans son intégralité et dans tous ses détails sans aucune réserve.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'Articles Hygiéniques « SAH » d'un montant de deux millions trois cent trente-trois mille sept cent soixante-dix-sept (2 333 777) Dinars, pour le porter de : Quatre-vingt et Un Million Six Cent Quatre Vingt Deux Mille Deux Cent Deux (81 682 202) Dinars à Quatre-vingt Quatre Million Quinze Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf (84 015 979) Dinars.

Cette augmentation de capital sera faite par incorporation de résultats reportés et ce, par l'émission de deux millions trois cent trente-trois mille sept cent soixante-dix-sept Actions nouvelles (2 333 777), d'une valeur nominale de Un (01) Dinar chacune à raison d'une (01) action nouvelle pour Trente-cinq (35) actions anciennes avec 07 rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide que l'augmentation de capital soit réalisée dans les conditions suivantes :

- ✓ Les droits d'attribution seront détachés et négociables en Bourse à partir du 01/08/2023.
- ✓ Les 2 333 777 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du 01/08/2023 sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

- ✓ Les 2 333 777 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1er Janvier 2023.
- ✓ La société procédera à l'acquisition et à l'annulation des 07 droits d'attribution rompus.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital ci-dessus mentionnée, L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

Article (6) nouveau : Capital social:

« Le Capital Social est fixé à Quatre-vingt Quatre Million Quinze Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf (84 015 979) Dinars, divisé en Quatre-vingt Quatre Million Quinze Mille Neuf Cent Soixante Dix Neuf (84 015 979) actions de Un (01) Dinar chacune, numérotée de 1 à **84 015 979**, souscrites en numéraire et libérées en totalité».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide de déléguer au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en constater la réalisation, de procéder à la modification corrélative des statuts et d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la loi et les Statuts.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL
Siège social : Route de Sfax Menzel el Hayet 5033 Monastir

Mesdames et Messieurs les Actionnaires minoritaires de la Société Tunisienne d'Email SOTEMAIL sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra lundi le 03 juillet 2023 à 10h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise "I.A.C.E" sis aux berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration pour un mandat de trois années (2023-2024 et 2025) qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020 sont mises à la disposition des Actionnaires minoritaires.

NB : Est considéré comme actionnaire minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5 % du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5 % du capital.

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

AL HIFADH SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2023

1^{ère} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

2^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022, approuve le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

3^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de l'absence de conventions réglementées signalées au niveau du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022, établi en application des dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

4^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion durant l'exercice 2022.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

5^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables au 31/12/2022, comme suit :

Désignation	Montants	
	Globaux	Montants par action
	2022	2022
Total des revenus	825 711.884	7.521
Intérêts des mises en pension		0.000
Total des charges d'exploitation	- 206 420.608	-1.880
Résultat distribuable	619 291.276	5.641
Régularisation du résultat distribuable	- 77 165.272	-0.703
Sommes distribuables de l'exercice	542 126.004	4.938
Sommes distribuables des exercices antérieurs	64.043	0.001
Total des sommes distribuables	542 190.047	4.939
Affectation en dividendes	542 190.000	4.939
Nouveau Report à nouveau	0.047	0.000

Elle décide, en conséquence, de fixer le dividende par action au titre de l'exercice 2022 à 4,939DT et d'affecter le reliquat soit 0,047 DT au compte de « Reports à nouveau ».

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la date de mise en paiement des dividendes au 30 Mai 2023. Elle réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions d'AL HIFADH SICAV.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

6^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant la fin des mandats des administrateurs décide de ramener le nombre des membres du conseil à trois au lieu de six par le renouvellement uniquement des mandats des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2025 :

- M. Hafedh SBAA
- Mme Sameh KHEMIRI
- La TSI représentée par Mme Nadia BEN AYED

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

7^{ème} Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe l'enveloppe annuelle brute au titre des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration à Douze Mille dinars (12 000,000 DT) au titre de l'exercice 2022 et une enveloppe annuelle brute de Six Mille dinars (6 000,000 DT) au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

8ème Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au Directeur Général ou à toute personne nommément désignée par lui.

Cette résolution mise au vote est approuvée à l'unanimité des présents

2023 – AS – 0834

AVIS DES SOCIÉTÉS

RESOLUTIONS ADOPTEES

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001

Agrément CMF n° 51/2006 du 27/12/2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 – Les Berges du Lac

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 Mai 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, après la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022, approuve dans son intégralité le rapport d'activité ainsi que les états financiers arrêtés au 31.12.2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires prend acte du rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuve la proposition du Conseil d'Administration relative à la répartition des sommes distribuables de l'exercice clos le 31.12.2022, comme suit :

(En Dinars)

Résultat d'exploitation 2022	38 327.017
Régularisation du résultat d'exploitation 2022	(6 486.858)
Report à nouveau 2021	1.713
Sommes distribuables 2022	31 841.872
Dividendes (soit 3.038 DT/Action)	31 835.202
Report à nouveau 2022	6.670

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide de fixer le dividende de l'exercice 2022 à 3,038 Dinars par action et d'affecter le reliquat, soit 6,670 Dinars au compte « Report à nouveau ».

La mise en paiement du dividende s'effectuera auprès des guichets de Maxula Bourse, à compter du 30/05/2023. L'Assemblée Générale Ordinaire réserve la faculté aux actionnaires de réinvestir leurs dividendes en s'attribuant des actions Maxula Investissement SICAV.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires décide d'allouer un montant brut de 350 Dinars par administrateur et par séance au titre de jetons de présence pour l'exercice 2022.

Ces jetons de présence seront supportés par le gestionnaire.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires confère tous pouvoirs à tout porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous les dépôts et remplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL HIFADH SICAV
SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE
 Agrément du CMF n°24-2007 du 5 décembre 2007
Siège social: Résidence Ines –Boulevard de la Terre
 Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Jilani CHOUCHENE Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Directeur des Engagements chez Tunisian Saudi Bank « TSB »	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • la Tuniso-Séoudienne de Recouvrement « TSR » • Société d'Aménagement de Sfax El Jadida « SASEJ » Représentant permanent de la TSB au Conseil d'Administration de : <ul style="list-style-type: none"> • La Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI » • La Société Tuniso-Andalouse de ciment blanc « SOTACIB »
Mme Chiraz BELAI	Chargée de la Sous-Direction Préparation des Etats Financiers et des Déclarations chez Tunisian Saudi Bank « TSB »	-Membre observateur représentant la TSB au Conseil d'Administration de la Libyan Arab Foreign Investment Company « LAFICO » - Représentante permanente de la TSB au Conseil d'Administration de la Société Tunisienne de Lubrifiants « SOTULUB »
M. Hafedh SBAA Directeur Général de la SICAV	Président Directeur Général de la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI »	Président du Conseil d'Administration de la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI » Représentant permanent de la TSI aux Conseils d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • TUNISIE CLEARING • Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » • Association des intermédiaires en Bourse « AIB »
Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI »	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • TUNISIE CLEARING • Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis « BVMT » • Association des intermédiaires en Bourse « AIB »
Mme Sameh KHEMIRI	Gestionnaire des portefeuilles des OPCVM chez la TSI	Néant

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Tunisian Saudi Bank « TSB »	Banque	<p>Membre du Conseil d'Administration des sociétés suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • la Tuniso-Séoudienne d'Investissement « TSI » • la Tuniso-Séoudienne de Recouvrement « TSR » • la Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement « TSPP SICAR » • la Tuniso-Séoudienne de Participation et d'Investissement (TSPI SICAF) • Société Marja de Développement de l'Élevage et de l'Agriculture « SMADEA » • Société d'Aménagement de Sfax El Jadida « SASEJ » • L'Immobilière EL JADIDA • Société Industrielle des Textiles "SITEX" • Société d'Investissement du Cap Bon « SICAB » • Société Tunisienne de Lubrifiants « SOTULUB » • Société Tuniso-Andalouse de Ciment Blanc « SOTACIB » • Société de Développement et d'Investissement du Nord Ouest « SODINO-SICAR » • Société d'Etude et d'Aménagement La Marina Hammamet Sud • Société d'Etudes et d'Aménagement des Côtes Nord de la Ville de Sfax « SEACNVS » • Tunisie Engineering et Construction Industrielle « TECI » • Tunisie Autoroutes • Leaders University (faculté privée de Nabeul) • Zone Franche de Bizerte « Parc d'activités économiques de Bizerte » • Société d'exploitation hôtelière et touristique « Abou Malek » • « SERET » Société d'étude, réalisation et exploitation touristique « Hôtel ZENIT » • Tunis Center

AVIS DES SOCIÉTÉS

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**

Société d'Investissement à Capital Variable

Agrément du CMF n° 51-2006 du 27 décembre 2006

Siège Social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B - 1053 Les Berges du Lac

Administrateur	Activités exercées	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
Raouf AOUADI (Président Directeur Général de la SICAV)	-Président Directeur Général de MAXULA BOURSE -Président Directeur Général de MAXULA GESTION - Président Directeur Général de MAXULA CAPITAL - Président Directeur Général de MAXULA PLACEMENT SICAV	Président du Conseil d'Administration des sociétés suivantes: - MAXULA BOURSE - MAXULA GESTION - MAXULA CAPITAL - MAXULA PLACEMENT SICAV - GALIEN PHARMACEUTICALS Administrateur des sociétés suivantes: - Société ALUMENAGE (représentant du FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES)
MAXULA BOURSE	Intermédiaire en bourse	Administrateur des sociétés suivantes: - MAXULA GESTION - MAXULA PLACEMENT SICAV - MAXULA CAPITAL
Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances " COMAR "	Assurance	Membre du Conseil de Surveillance de AMEN BANK Administrateur des sociétés suivantes: - Compagnie d'Assurance Vie et de Capitalisation " HAYETT " -TUNISIE LEASING ET FACTORING -ENNAKL AUTOMOBILES -COMAR COTE D'IVOIRE -COMAR INVEST - AMEN INVEST -AMEN SANTE - EL IMRANE - AMEN PROJECT SICAF -TUNISYS - Société Tunisienne de Réassurance "TUNIS RE" - AMEN PREMIERE SICAV - MAXULA PLACEMENT SICAV
Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances " STAR "	Assurance	Administrateur des sociétés suivantes : - Société Tunisienne de Réassurance " TUNIS RE " - Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur " COTUNACE " - Société Tunisienne de Banque " STB " - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie " SFBT " - MAXULA PLACEMENT SICAV

Salwa KHALDI	Directeur du Département Asset Management à MAXULA BOURSE	Administrateur des sociétés suivantes: <ul style="list-style-type: none">- MAXULA BOURSE- MAXULA GESTION- MAXULA PLACEMENT SICAV
Hatem HLAOUI	Directeur du Département Marché à MAXULA BOURSE	Administrateur des sociétés suivantes: <ul style="list-style-type: none">- MAXULA BOURSE- MAXULA GESTION- MAXULA CAPITAL- MAXULA PLACEMENT SICAV

2023 – AS – 0837

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM –TPR–

Siège Social : Rue des Usines - ZI Sidi Rezig - 2033 Mégrine

La société Tunisie Profilés Aluminium “TPR” informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 06 Juin 2023, a décidé la distribution d’un dividende de 0,350 Dinars par action au titre de l’exercice 2022.

La date de détachement est fixée pour le 18 juillet 2023.

() Le CMF n’entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l’entière responsabilité.*

2023 – AS – 0838

AVIS DES SOCIÉTÉS

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1er et 2ème trimestres 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité respectivement après le 20/04/2023 et le 20/07/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Magasin Général -SMG-

Société Anonyme au capital de 11 481 250 dinars divisé en 11 481 250 actions
de nominal 1 dinar entièrement libérées
Siège social : 28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Magasin Général de 11 481 250 dinars à 16 700 000 dinars

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Magasin Général tenue le **17/03/2023** a décidé d'augmenter le capital social de la société de **5 218 750** dinars pour le porter de **11 481 250** dinars à **16 700 000** dinars et ce, par l'émission de **5 218 750** nouvelles actions ordinaires de valeur nominale de 1 dinar à souscrire en numéraire à raison de **cinq (5) nouvelles pour onze (11) anciennes**, au prix d'émission de **10 dinars** chacune, soit 9 dinars de prime d'émission.

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividende à partir du **1^{er} janvier 2023**.

Ladite AGE a également décidé qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés suivantes ou certaines d'entre elles :

- ✓ Limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne les trois quart (¾) du montant de l'augmentation envisagée ;
- ✓ Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en ont fait la demande à titre réductible ;
- ✓ Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui été conférés par l'AGE, le Conseil d'Administration tenu le **27/03/2023** a décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées par les détenteurs des droits préférentiels de souscription n'atteignent pas la totalité de l'augmentation de capital envisagée :

- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- ✓ Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- ✓ Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

But de l'émission

Cette augmentation de capital a pour objectif de :

- optimiser la structure financière en renforçant les fonds propres ;
- financer les futurs projets d'investissement à travers un plan de redressement stratégique ;
- améliorer la trésorerie.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social de la société Magasin Général sera augmenté de **5 218 750** dinars par souscription en numéraire et émission de **5 218 750** actions nouvelles.

- Prime d'émission : 9 dinars
- Prix de souscription : 10 dinars
- Catégorie des actions : ordinaire
- Forme des actions : nominative

Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au prix d'émission de **10 dinars** par action, soit 1 dinar de valeur nominale et 9 dinars de prime d'émission. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription **à raison de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Société Magasin Général ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux **5 218 750** actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison **de cinq (05) actions nouvelles pour onze (11) actions anciennes**, et ce du **15/05/2023** au **14/07/2023 inclus***.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **20/07/2023** au **21/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **27/07/2023** au **31/07/2023 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 3 914 063 dinars, correspondant à 3 914 063 actions).

Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Magasin Général exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 10 dinars, représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 9 dinars.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible n°01001020119202286380 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK, agence centrale, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **14/07/2023 à 14H** à AFC, intermédiaire en Bourse.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmés par AFC), via l'Espace Adhérents de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits par AFC, intermédiaire en Bourse, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2023**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices, comme dans la propriété de l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Tout actionnaire bénéficie d'un nombre de voix proportionnel aux actions qu'il détient. L'actionnaire vote personnellement ou par l'intermédiaire de son représentant pour la totalité de ses actions. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la Société Magasin Général sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les **11 481 250** actions anciennes composant le capital actuel de la Société Magasin Général inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/05/2023**, droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les **5 218 750** nouvelles actions à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à, selon le cas, la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2022 ou celle de mise en paiement éventuelle des dividendes relatifs à l'exercice 2022, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNA9223GXRC4» durant la période de souscription préférentielle soit **du 15/05/2023 au 14/07/2023 inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TNSGMJ2RHKP1» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Registre des actionnaires

Le registre des actionnaires est tenu par AFC, intermédiaire en Bourse.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **14/07/2023** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°23-1100 en date du 17/04/2023, sera mis à la disposition du public, sans frais, au siège de la Société Magasin Général (28 Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 Tunis), de l'AFC (Carré de l'Or Les Jardins du Lac II- 1053 Les Berges du Lac 2) et sur le site internet du CMF (www.cmf.com.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs aux 1^{er} et 2^{ème} trimestres 2023 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023, le 20/07/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0391

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligataire
«CIL 2023-1»**

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)** .

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt «CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	109,782	112,695	112,749
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	151,565	155,965	156,048
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	126,025	129,375	129,438
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	136,512	140,352	140,425
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	131,667	134,932	134,988
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	132,516	136,670	136,748
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	126,312	129,533	129,588
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	50,818	52,094	52,118
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	36,810	37,886	37,886
10 POSTE OBLIGATAIRES SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	125,430	128,990	129,059
11 BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	110,505	113,487	113,544
12 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	109,845	113,053	113,111
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
13 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	19,476	20,014	20,024
14 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,447	137,161	137,228
15 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	Suspendu	Suspendu	Suspendu
16 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	131,868	134,707	134,763
17 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,726	12,985	12,990
18 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	186,791	192,113	192,212
19 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,626	12,877	12,882
20 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	106,102	109,002	109,054
21 ATTJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTJARI GESTION	23/08/21	108,943	112,274	112,336
22 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	15,237	15,672	15,680
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
23 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,065	2,107	2,110
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
24 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	68,472	69,745	69,769
25 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	145,556	149,048	149,314
26 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,328	113,031	113,479
27 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	117,537	120,469	120,522
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
28 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	150,659	158,952	159,286
29 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	568,728	591,604	592,411
30 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	148,058	151,849	152,224
31 FCP KOUNOLZ	TSI	28/07/08	191,998	189,671	189,633
32 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	102,474	107,203	107,526
33 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	138,988	143,855	143,885
34 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	168,818	168,733	168,588
35 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	154,582	160,852	160,951
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,797	25,408	25,481
37 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	98,082	101,659	101,598
38 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,012	1,062	1,066
39 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	0,999	1,070	1,071
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
40 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2 390,279	2 493,363	2 496,623
41 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	149,964	157,700	157,686
42 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	234,509	249,572	250,414
43 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	3,045	3,199	3,218
44 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,742	2,856	2,873
45 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	61,058	56,054	57,524
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,377	1,406	1,407
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,244	1,273	1,279
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,238	1,277	1,285
49 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	En liquidation	En liquidation	En liquidation
50 FCP MOUSSASSEIT *	AFC	17/04/17	En liquidation	En liquidation	En liquidation
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	14,344	15,755	15,680
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	11,000	12,003	12,046
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	13,909	15,500	15,444
54 FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	-	5 000,000	5 000,000
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
55 UBICI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	90,076	95,628	95,901
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					

OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
57 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/23	3,846	110,511	109,106	109,146
58 AMEN PREMIÈRES SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/23	5,459	101,870	98,754	98,795
59 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/23	5,974	108,391	105,293	105,340
60 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	22/05/23	5,520	105,715	102,929	102,976
61 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	30/05/23	6,786	107,550	103,902	103,959
62 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/23	5,601	110,919	108,200	108,248
63 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	11/05/23	5,881	107,140	104,295	104,350
64 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	22/05/23	5,613	104,280	101,799	101,854
65 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation
66 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	104,900	104,945
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/23	4,635	107,317	105,718	105,773
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/23	4,074	105,655	104,138	104,201
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	103,566	103,620
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	15/05/23	5,617	104,732	102,111	102,162
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/23	3,038	107,499	106,063	106,100
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/23	5,547	105,178	102,407	102,257
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	30/05/23	4,939	103,440	100,297	100,325
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	22/05/23	4,405	108,359	106,470	106,518
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	26/04/23	4,655	104,015	102,078	102,127
<i>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</i>							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	11/05/23	3,983	113,025	111,868	111,913
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	5,614	106,705	103,704	103,748
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,394	110,477	107,976	108,010
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	102,265	102,343
<i>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</i>							
80 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	26/05/23	7,009	111,360	106,661	106,831
<i>SICAV MIXTES</i>							
81 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/23	1,083	65,764	64,578	64,630
82 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	11/05/23	3,243	106,071	110,026	110,536
83 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,730	17,739
84 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	324,833	325,140
85 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	22/05/23	39,656	2 234,206	2 249,423	2 255,471
86 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	25/05/23	2,910	70,956	70,763	70,819
87 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	18/05/23	2,266	56,220	55,343	55,313
88 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	26/04/23	2,237	109,070	107,760	107,774
<i>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</i>							
89 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	18/05/23	0,205	11,752	11,427	11,425
90 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	18/05/23	1,450	15,272	15,932	15,983
91 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	29/05/23	0,509	16,885	18,132	18,249
92 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	29/05/23	0,410	14,732	15,644	15,713
93 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation
94 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/23	6,034	105,511	105,906	106,297
95 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	10/05/23	1,821	88,841	85,360	85,331
96 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	03/05/23	0,381	92,986	90,161	90,168
97 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/23	3,820	104,071	102,720	102,968
98 UBCL - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	11/04/23	3,291	97,107	100,214	100,501
99 FCP SMART CEA***	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	-	-	10,448	11,560	11,571
100 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	104,741	105,166
101 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	22/05/23	4,904	155,152	157,254	157,855
<i>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</i>							
102 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	98,560	98,266
103 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	26/05/23	0,995	122,668	125,970	126,177
104 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	152,868	153,970
105 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,186	193,326	203,052	202,130
106 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	2,072	180,147	186,756	186,755
107 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	29/05/23	5,548	175,611	179,151	178,916
108 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	29/05/23	0,240	23,571	25,493	25,290
109 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	155,742	155,751
110 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 298,031	10 316,250
111 FCP VIVRE NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	157,366	157,423
112 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	101,683	102,396
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	22/05/23	115,511	4 779,110	4 954,069	4 935,769
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	10/04/23	0,367	10,459	10,639	10,663
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/23	7,634	172,906	171,012	170,802
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	22/05/23	337,170	11 156,623	11 635,332	11 666,288
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	24/05/23	302,359	10 073,844	10 468,217	10 559,663
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 196,038	10 214,086
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	-	-	-	10 072,757	10 090,958
<i>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</i>							
121 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/23	5,330	124,612	127,280	127,571
<i>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</i>							
122 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	1 034,361	1 035,718

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé CGF TUNISIE ACTIONS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
(Marché Principal)**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
59. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	- 71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Mégrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb M'hiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

BH ASSURANCE

Siège social : Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Avril 2023, la société BH ASSURANCE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les Résolutions Adoptées

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice, approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2022 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes relatif aux opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve sans réserve toutes les conventions qui y sont énumérées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de réaffecter, en réserves extraordinaires une partie des réserves pour réinvestissement exonéré constatée en 2016 lors de la répartition du Bénéfice de l'exercice 2015, et dont le montant s'élève à 2 566 800 Dinars devenu libre.

Par conséquent, le montant des réserves extraordinaires avant répartition du résultat 2022 est ainsi modifié :

EN DT

	Montant
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2022	35 616 412
Réserves pour réinvestissements exonérés constatées en 2016 lors de la répartition du résultat de l'exercice 2015, devenues disponibles et réaffectées en réserves extraordinaires	2 566 800
Réserves Extraordinaires avant affectation du résultat de l'exercice 2022	38 183 212

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2022 fait ressortir un bénéfice net de 13 306 391 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

EN DT

	Montant
Bénéfice Net	13306 391
Report exercice 2021	174 665
Total	13481 056
Réinvestissement exonéré	5000 000
Réserves pour fond social	250 000
Dividendes prélevés sur le bénéfice de l'exercice 2022	3325 000
Réserves Extraordinaires	4500 000
Report à nouveau exercice 2022	406 056

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant du dividende à distribuer aux actionnaires à 1,250DT par action, soit un montant global de 3 325 000DT.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 05 Mai 2023.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, pour l'exercice 2022, le montant net des jetons de présence à 6 000DT par administrateur au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération des membres du comité permanent d'Audit, des membres du Comité des rémunération et recrutement et des membres du Comité

des risques au titre de l'exercice 2022 à un montant net de 6 000 DT par membre et par comité au prorata de sa présence.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du présent conseil arrive à expiration décide de renouveler pour 3 ans (2023-2024 et 2025) le mandat des administrateurs suivants :

- BH BANK
- BH SICAF
- BH LEASING
- BH EQUITY
- SPI
- Monsieur Ahmed TRABELSI
- Madame Haifa LAARIBI
- Monsieur Radhouane ZOUARI

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer

- Madame Asma LEBERT
- Monsieur Mohamed Noureddine YAICHE

En qualité d'administrateurs indépendants pour un mandat de trois ans portant sur les exercices 2023,2024 et 2025

Les administrateurs désignés acceptent ces fonctions et déclarent chacun en ce qui le concerne ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer

- Monsieur Kamel CHIBENI

En qualité d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires pour un mandat de trois ans portant sur les exercices 2023,2024 et 2025

L'administrateur désigné accepte ces fonctions et déclare ne pas tomber sous le coup des incapacités, interdictions ou déchéances prévues par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

ONZIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes « Groupement PROAUDIT & CMA-Audit & Conseil » pour les exercices 2023-2024 et 2025

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II-Le Bilan Après Affectation du Résultat Comptable

Actifs du Bilan	Brut	Amortissement provisions	Net	Net
AC 1 Actifs incorporels	7 494 941	3 925 013	3 569 928	1 475 304
AC 2 Actifs corporels d'exploitation	5 319 472	3 531 565	1 787 907	1 482 234
AC 3 Placements	225 126 968	14 296 098	210 830 870	178 123 375
AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques	89 537 434		89 537 434	78 672 831
AC 6 Créances	78 081 371	14 652 977	63 428 394	52 765 012
AC 7 Autres éléments d'actif	74 333 610		74 333 610	69 985 494
	479 893 796	36 405 653	443 488 143	382 504 250

Capitaux propres et passifs du bilan	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
CP1 capital social ou fonds équivalent	13 300 000	13 300 000
CP2 réserves et primes liées au capital	52 570 559	45 249 085
CP3 rachat d'actions propres		
CP4 autres capitaux propres	21 499 999	19 066 799
CP5 résultats reportés	406 056	174 665
Total capitaux propres après affectation	87 776 614	77 790 549
Passif		
PA2 Provisions pour autres risques et charges	402 110	816 565
PA3 Provisions techniques brutes	266 615 578	227 747 850
PA5 Dettes pour dépôts en espèces recues des cessionnaires	57 493 904	48 993 088
PA6 Autres Dettes	25 763 509	21 743 575
PA7 Autres passifs	5 436 428	5 412 623
	443 488 143	382 504 250

VI-Liste des Membres du Conseil d'Administration

Nom & Prénom	Qualité	Mandat	Principale activité	Mandats d'administrateur dans d'autres sociétés
Ahmed Trabelsi	President du conseil d' administration	2023-2025	Directeur Général de Société	BH Leasing BHO Société TAISSIR Société ESSANIA Société EL BARAKA Société EL HAMAD
Anouar Gallas	Administrateur Représentant de BH BANK	2023-2025	Directeur Central des Ressources Humaines (BH BANK)	BH INVEST
Fadhel Guizani	Administrateur Représentant de BH EQUITY	2023-2025	Directeur Général BH EQUITY	SOTACIB FERIANA SOTACIB KAIRON TOPIC BH LEASING BH IMMO BH RECOUVREMENT STIMEC BH SICAF BHO
Najet Chabchoub	Administrateur Représentant de BH LEASING	2023-2025	Directeur Général BH LEASING	BH INVEST BHO BH RECOUVREMENT BH EQUITY STIMEC ATID
Mohamed Mabrouk	Administrateur Représentant de BH SICAF	2023-2025	Directeur BH SICAF	BH ASSURANCE BH IMMO BH INVEST BH EQUITY SICAV BH OBLIGATAIRE SICAV BH CAPITALISATION STIMEC
Haifa Laribi	Administrateur	2023-2025	Médecin Spécialiste	BH INVEST
Radhouane Zouari	Administrateur	2023-2025	Directeur BONNA SABLE-France	CLINIQUE DES JASMIN AL TAKAFULIA ASSURANCE TUNISIE VALEURS BH ASSURANCES SICAV BHC JINEN AGRO
Asma Lebert	Administrateur Indépendant	2023-2025	Exécutive Consultante Audit/Risque/Finance	-
Mohamed Nouredine Yaiche	Administrateur Indépendant	2023-2025	Gérant AIP Conseil	BTK Leasing

Kamel Chibeni	Administrateur Représentant des Actionnaires Minoritaires	2023-2025	Enseignant vacataire	Banque du Sud SUFFETULA Société hôtelière-TROPICANA Société hôtelière-KURIAT PALACE
Thameur Koubaa	Administrateur Représentant de Partner Investment « SPI »	2023-2025	Directeur Financier	-

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD -Route de Tabarka –BEJA-

La Société Tunisienne du Sucre -STS- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 20 Juin 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr. Ali BEN MOHAMED et Mr Rafik DAOUD.

BILAN
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
<i>Immobilisations incorporelles</i>	02	300 508	231 937
<i>Moins: Amortissements IMMO INCOR</i>		(173 770)	(124 281)
		126 738	107 656
<i>Immobilisations corporelles</i>	03	82 908 362	82 371 395
<i>Moins: Amortissements IMMO CORP</i>		(75 266 342)	(74 172 660)
		7 642 020	8 198 735
<i>Participations et créances liées à des participations</i>		312 400	312 400
<i>Moins: provisions Participations</i>		(192 964)	(180 086)
	04	119 436	132 314
<i>Autres Immobilisations financières</i>		252 665	162 487
<i>Moins: provisions immo fin</i>		(2 000)	(2 000)
	05	250 665	160 487
<i>Autres actifs non courants</i>			
Total des actifs non courants		8 138 859	8 599 191
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
<i>Stocks</i>		7 195 730	6 255 185
<i>Moins: Provisions STOCKS</i>		(2 355 147)	(2 355 147)
	06	4 840 582	3 900 038
<i>Clients et comptes rattachés</i>		17 678 171	13 238 916
<i>Moins: Provisions CCR</i>		(252 133)	(252 133)
	07	17 426 038	12 986 783
<i>Autres actifs courants</i>		6 054 389	13 954 217
<i>Moins: Provisions AAC</i>		(108 504)	(105 576)
	08	5 945 885	13 848 641
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	09	1 090 072	4 168 111
Total des actifs courants		29 302 577	34 903 573
TOTAL DES ACTIFS		37 441 436	43 502 764

BILAN
(*Exprimé en dinars*)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		3 400 000	3 400 000
Réserves		695 756	672 118
Autres capitaux propres		20 948 615	20 949 487
Résultats reportés		(42 538 033)	(43 160 538)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(17 493 662)	(18 138 933)
Résultat de l'exercice		(3 963 988)	622 505
Total des capitaux propres	10	(21 457 650)	(17 516 428)
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts et dettes assimilées	11	5 260 960	7 957 936
Provisions pour risques et charges	12	521 175	522 007
Total des passifs non courants		5 782 136	8 479 943
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	21 782 812	23 500 373
Autres passifs courants	14	6 607 743	6 404 655
Concours bancaires et autres passifs financiers	15	24 726 395	22 634 222
Total des passifs courants		53 116 950	52 539 249
Total des passifs		58 899 086	61 019 192
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			
		37 441 436	43 502 764

ETAT DE RESULTAT**(Exprimé en dinars)****(modèle autorisé)**

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	(16)	31 578 510	21 587 503
Autres produits d'exploitation	(17)	0	15 531
Total des produits d'exploitation		31 578 510	21 603 034
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variations des stocks de produits finis et encours		(0)	(0)
Achats consommés	(18)	20 843 391	13 671 322
Charges de personnel	(19)	9 124 622	8 806 133
Dotations aux amortissements et aux provisions	(20)	1 284 119	1 182 146
Autres charges d'exploitation	(21)	2 331 017	1 298 472
Total des charges d'exploitation		33 583 150	24 958 073
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 004 640)	(3 355 039)
Charges financières nettes	(22)	(1 933 768)	(1 976 570)
Produits des placements		22 419	102 210
Autres gains ordinaires	(23)	29 230	5 918 452
Autres pertes ordinaires		(18 344)	(20 928)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		(3 905 105)	668 124
Impôt sur les bénéfices		(58 883)	(45 620)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(3 963 988)	622 505
Effets des modications comptables (net d'impôts)			
RESULTAT APRES MODICATION COMPTABLES		(3 963 988)	622 505

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

(modèle de référence)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients		24 616 410	20 038 681
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(35 544 266)	(17 360 520)
Intérêts payés		(917 994)	(879 874)
Autres flux d'exploitation	24	12 369 817	1 042 656
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		523 966	2 840 944
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décassements sur acquisitions d'immobilisations	25	(909 267)	(1 853 687)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations		0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(909 267)	(1 853 687)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes encaissés			
Encaissements provenant des emprunts		0	0
Remboursements d'emprunt	26	(2 810 895)	(2 228 215)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		(2 810 895)	(2 228 215)
Variation de trésorerie		(3 196 196)	-1 240 958
Trésorerie au début de l'exercice		1 094 319	(2 335 277)
Trésorerie à la clôture de l'exercice		(2 101 876)	1 094 319

Avenue TAHAR HADDAD Beja

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION AU 31 DECEMBRE 2019

(Exprimé en dinars)

Produits			Charges			SOLDES		
	31/12/2019	2018		31/12/2019	2018		31/12/2019	2018
Revenus et autres produits d'exploitat	31 578 510	21 603 034						
Production stockée			Déstockage de production					
Total	31 578 510	21 603 034	Total			Production	31 578 510	21 603 034
Production	31 578 510	21 603 034	Achats consommés	20 843 391	13 671 322	Marge sur coût matières	10 735 118	7 931 712
Marge sur coût matières	10 735 118	7 931 712	Autres charges d'exploitation	1 761 561	836 630	Valeur ajoutée brute	8 973 557	7 095 082
Valeur ajoutée brute	8 973 557	7 095 082	Impôts et taxes	170 545	189 057			
			Charges de personnel	9 124 622	8 806 133			
Total	8 973 557	7 095 082	Total	9 295 167	8 995 190	Excédent ou Insuffisance brut d'exploitation	-321 610	-1 900 108
Autres produits ordinaires	29 230	5 918 452	Insuffisance brut d'exploitation					
Produits de placement	22 419	102 210	Autres charges ordinaires	417 256	293 713			
Produits financiers	75 413	8 528	Charges financières	2 009 181	1 985 098			
			Dotation aux amortissements et aux provisios ordinaires	1 284 119	1 182 146			
			Impôts sur le résultat des activités ordinaires	58 883	45 620			
Total	127 061	6 029 190	Total	3 769 439	3 506 577	Résultat des activités ordinaire	-3 963 988	622 505
Effets des modifications comptables			Résultat des activités ordinaires	-3 963 988	622 505			
			Effets des modifications comptables					
Total			Total	-3 963 988	622 505	Résultat net après modifications comptables	-3 963 988	622 505

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS
(Exprimé en dinars)

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN	
	31/12/2018	Ajustement	Entrées	Sorties	31/12/2019	31/12/2018	Dévaluations 18	Régularisations	31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018
Logiciels	231 937	-	68 571	-	300 508	124 282	49 489	-	173 771	126 737	107 656
Terrains	11 560	-	-	-	11 560	-	-	-	-	11 560	11 560
Constructions	3 534 823	-	584 636	-	4 121 461	2 940 050	67 533	-	3 007 583	1 113 879	586 777
A.A.I. Construction	5 058 142	-	158 980	-	5 217 042	4 130 880	221 418	-	4 352 301	864 741	927 259
Matériels d'exploitation	68 701 744	-	505 488	-	69 207 242	63 517 916	1 015 546	-	64 533 462	4 673 781	5 183 829
Pièces de rechange spécifiques	2 041 726	-257 870	106 608	103 956	1 786 508	1 589 924	5 613	387 421	1 307 516	478 900	451 803
Matériels de transport	1 057 389	-	35 266	-	1 092 575	999 426	25 914	-	1 025 340	67 335	57 883
Mobilier et matériels de bureau	8 093 043	-	19 102	-	8 112 145	994 462	45 678	-	1 040 140	72 095	98 581
Immobilisations en cours	871 044	-	739 862	1 271 168	3 591 074	-	-	-	-	3 591 074	871 044
Total	82 601 330	-257 870	2 238 533	1 375 124	83 208 869	74 296 943	1 430 591	387 421	75 440 113	7 768 759	8 306 391

INSTITUT FINANCIER DU TUNISIE
Avenue TAHAR HADDAD Befa

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES TITRES DE PARTICIPATION
(Exprimé en dinars)

SOCIETES	Année de souscription	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur totale	Provisions	Valeur nette 31/12/2019
BNA	1968	4 000	10	40 000	0,000	40 000
	1974	2 000	11	22 000	0,000	22 000
	1975	2 000	11	22 000	0,000	22 000
	-	13 697	10	Attribution gratuite	-	-
SOFIGES	1968	3 000	5,300	15 900	0	15 900
SOCELTA	1975	5 000	10	50 000	50 000	-
	1981	5 000	10	50 000	50 000	-
SODIS	1968-1968	700	10	7 000	7 000	-
SOCIETE T'CHILLA	1969	1 000	10	10 000	10 000	-
SOCIETE GAMMARTH	1969	2 000	10	20 000	20 000	-
STIA	1995	28	5	140	140	-
SOCIETE EL FOULEDH	1957	2 000	5	10 000	10 000	-
SAE PRESSE	1966	36	10	360	360	-
LES CARRELAGES DU MORD	1969	500	10	5 000	5 000	-
SODIS SICAR	2003	6 000	10	60 000	40 464	19 536
Total				312 400	192 964	119 436

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DU SUCRE
Avenue TAHAR HADDAD Beja

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
Après affectation du résultat

Les capitaux propres de la Société Tunisienne du sucre au 31 décembre 2019, après affectation du résultat, sont devenus négatifs de 21 457 650 DT et se présentent comme suit:

Libellé	Capital	Réserves légales	Réserves ordinaires	Résultats reportés	Résultat lié à une modification comptable	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2018 avant affectation du résultat	1 400 000	340 000	21 281 905	(42 538 033)	-	-	(17 516 428)
Résultat 2019	-	-	-	-	-	(3 963 988)	(3 963 988)
Solde au 31/12/2019 avant affectation du résultat	1 400 000	340 000	21 304 372	(42 538 033)	-	-	(17 493 661)
Affectation du Résultat 2019	-	-	-	(3 963 988)	-	-	(3 963 988)
Total après affectation du Résultat	1 400 000	340 000	21 304 372	(46 502 022)	-	-	(21 457 650)

SOCIETE TUNISIENNE DU SUCRE

Avenue TAHAR HADDAD Beja

DEPOT DE DECLARATION FISCALE IMPOTS/STE 2019 (RECTIFICATIF)

Décompte fiscal	MONTANT	AVANT CORRECTIONS	APRES CORRECTIONS
RESULTAT COMPTABLE (BASE PRIME DE RAFFINAGE 210,984 DT LA TONNE)			-3 963 160,220
IMPOTS PROVISOIRE			52 871,693
RESULTAT AVANT IMPOT			-3 911 116,610
Réintégrations		1 094 242,643	1 094 242,643
Diverses charges non déductibles 2019	24 992,529		
SUBVENTION NON DEDUCTIBLE	215 002,713		
Intérêt de retard sur Remboursement DETTES IMPAYE STB	650 000,000		
Intérêt de retard sur Remboursement DETTES IMPAYE TGT	120 500,000		
Intérêt de retard sur Remboursement DETTES IMPAYE AB	164,627		
Intérêt de retard sur Remboursement DETTES IMPAYE ATIJ	40,499		
Intérêt de retard sur Remboursement DETTES IMPAYE CREDIT C	109 234,289		
Intérêt de retard sur Remboursement DETTES IMPAYE AUTRES C	112 341,966		
Provision pour dépréciation des autres actifs courant stock et en	0,000		
Provision pour risque et charges	31 287,704		
Provision pour dépréciation des autres actifs courant "créances"	2 928,658		
Provision pour immobilisations financières	12 879,000		
Actualisation Dettes Fournisseurs au 31/12/2019	14 971,050		
Déductions		80 816,433	80 816,433
Actualisation dettes fournisseurs et Cred P1	70 714,438		
Reprise sur Provision pour risque et charges	10 102,003		
Reprise sur Provision pour dépréciation titres de participations			
Reprise sur Provision pour dépréciation Stock			
RESULTAT FISCAL DE L'EXERCICE		1 913 426,229	-2 897 690,389
amortissements de l'année 2019		1 247 126,970
RESULTAT IMPOSABLE APRES REINTEGRATION DE LA DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2019			-1 650 563,419
CALCUL D'IMPOT SUR LA BASE DU MINIMUM 0,2% CA			SOLDE
CA HORS TVA			31 578 509,588
TVA			7 805,200
CA TTC DECLARE			23 557 246,220
VARIATION CA			8 629 973,568
CA APRES CORRECTION			31 586 314,788
CHIFFRE D'AFFAIRE EXONERE ARTICLE 33 CODE INCITATION AUX INVESTISSEMENT DEVELOPPEMENT REI 4,86%			1 534 159,125
CHIFFRE D'AFFAIRE SOUMIS AU MINIMUM D'IMPOT 3 005 697,355 79 354 293,674			30 032 155,667
MINIMUM IMPOT 0,2%			60 104,311
REPORT CREDIT IMPOTS 2018			243 659,392
RETENUES A LA SOURCE 2019			16 917,283
REPORT CREDIT IMPOTS AU 31/12/2019			200 472,354

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Notes	31/12/2019
ENGAGEMENTS FINANCIERS:		
1/ ENGAGEMENTS DONNES		
<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire : OMP Bizerte • Montant : 22 909.906 DT • Banque Emettrice : Amen Bank 		22 909.906
b) Garantie réelles		
.Crédit BH 2017 pour financement du projet Unité de Conditionnement Sucre Blanc	(1)	6 077 201.000
Facilités de caisse	(2)	1 715 000.000
Engagement par signature (accréditif)	(2)	2 000 000.000
Credit modern leasing N°LM01101750 (Transpalettes)	(3)	2 000 000.000
Credit modern leasing N°LM 01101370 (CITERNE EN INOX 304 L)	(4)	32 000.500
Credit modern leasing N°LM 01101770 (FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE DE RAYONNAGE METALLIQUE)	(5)	48 900.500
Credit modern leasing N°LM01101350 (chariot)	(6)	165 300.000
		116 000.000
c) Effets escomptés et non échus		
d) Créances à l'exportation mobilisées		
		0.000
e) Dettes CMT restant dû		
Crédit TGT		24 504 415.022
Crédit TGT 2011		5 000 000.000
Crédit TGT 2013		1 300 000.000
Crédit Acheteur Public		246 482.707
Crédit Etat		150 000.000
crédit BH 1 715000,000		947 297.895
crédit BH 530 000,000		23 410.592
crédit BH 237 000,000		41 537.622
crédit BH 233 000,000		60 184.855
BNA 2 011 000,000		521 988.000
crédit STB 10 000 000,000		10 000 000.000
crédit STB 3 926 000,000		3 041 742.852
crédit AMEN BANK		1 487 726.418
crédit BIAT		1 277 976.653
crédit ATTIJARI BANK		358 800.000
Credit modern leasing N°LM01101750 (Transpalettes)		2 972.425
Credit modern leasing N°LM 01101370 (CITERNE EN INOX 304 L)		13 356.359
Credit modern leasing N°LM 01101770 (FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE DE RAYONNAGE METALLIQUE)		20 163.535
Credit modern leasing N°LM01101350 (chariot)		10 775.109

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Notes	31/12/2019
f) Intérêts sur emprunts		5 019 146.116
.Intérêt sur crédit BH 1 715000,000		137 564.516
.Intérêt sur crédit BH 530 000,000		599.896
.Intérêt sur crédit BH 237 000,000		2 708.456
.Intérêt sur crédit BH 233 000,000		5 478.282
.Intérêt sur crédit BNA 2 011 000,000		51 998.746
.Intérêt sur crédit STB 10 000 000,000		3 040 330.901
.Intérêt sur crédit STB 3 926 000,000		1 258 102.941
.Intérêt sur crédit AMEN BANK		246 026.727
.Intérêt sur crédit BIAT		258 749.678
.Intérêt sur crédit ATTIJARI BANK		16 828.628
Credit modern leasing N°LM01101750 (Transpalettes)		20.036
Credit modern leasing N°LM 01101370 (CITERNE EN INOX 304 L)		362.242
Credit modern leasing N°LM 01101770 (FOURNITURE TRANSPORT ET MONTAGE DE RAYONNAGE METALLIQUE)		302.485
Credit modern leasing N°LM01101350 (chariot)		72.582
2/ ENGAGEMENTS RECUS		
Cautions 2011		13 321.940
Cautions 2012 en DT		5 569.128
Cautions 2015 en Euro		21 569.910
Cautions 2015 en DT		14 325.342
Cautions 2016 en DT		23 882.478
Cautions 2016 en Euro		17 598.620
Cautions 2017 en DT		111 341.758
Cautions 2017 en Euro		3 411.000
Cautions 2018 en DT		14 930.478
Cautions 2018 en Euro		3 492.000
Cautions 2019 en DT		158 036.868
Cautions 2019 en Euro		3 843.000
a) Garantie personnelles		0.000
- Cautonnement		0.000
- Aval		0.000
-Financement en devises		
b) Garantie réelles		0.000
- Hypothèques		
- Nantissement		
• Bénéficiaire : Société Tunisienne de la banque		
• Montant : 10 000 000,000 DT		10 000 000.000
• Donneur de garantie : ETAT TUNISIENNE il s'agit d'une garantie de l'Etat accordée à la STS le 11/12/2012 au profit de la société Tunisienne de la banque en remboursement d'un crédit CMT obtenu suivant contrat du 06/12/2012		
c) Effets escomptés et non échus		0.000

ENGAGEMENTS HORS BILAN	Notes	31/12/2019
d) Créances à l'exportation mobilisées		0.000
e) Abandon de créances		0.000
f) Intérêts sur emprunts		0.000
3/ ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Emprunt obtenu non encore encaissé	(4)	
- Crédit consenti non encore versé		0.000
- Opération de portage		0.000
- Crédit documentaire		0.000
- Commande d'immobilisation		0.000
- Commande de longue durée		0.000
- Etc		0.000
<u>DETTES GARANTIE PAR SURETE</u>		
a) Emprunt obligataire		0.000
b) Emprunt d'investissement		0.000
c) Emprunt courant de gestion		0.000
d) Autres		0.000

Hypothèque immobilière de 1er rang sur la totalité du lot n°318 sis à béjà Cité des cadres d'une superficie de 3974 m2 à distraire des TF N°8795 Béjà, 8797 Béjà.

Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité du propriété objet du titre foncier n°111747 sis à Tunis dénommé Mezyena d'une superficie globale de 718 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

(1) Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité du propriété objet du titre foncier n°94686 sis à Tunis dénommé Villa Mezyena d'une superficie globale de 899 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

Hypothèque en 1er rang sur l'outillage et matériel d'équipement professionnel acquis pour l'unité de conditionnement

Hypothèque immobilière de 1er rang sur la totalité du lot n°318 sis à béjà Cité des cadres d'une superficie de 3974 m2 à distraire des TF N°8795 Béjà, 8797 Béjà.

(2) Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité du propriété objet du titre foncier n°111747 sis à Tunis dénommé Mezyena d'une superficie globale de 718 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

Hypothèque immobilière de 2ème rang sur la totalité du propriété objet du titre foncier n°94686 sis à Tunis dénommé Villa Mezyena d'une superficie globale de 899 m2 situé à Tunis avenue de Paris.

ETAT DE CAUTIONS DEFINITIVES

SOUSSIONNAIRE	Marchés	Banque Emettrice	Montant
COFISAC	<u>mars-11</u> SACS EN POLYPROYLENE	BNA (EN LITIGE)	13 321.940
COTUSAL	<u>avr-12</u> ACQUISITION DE SEL MARIN	BT	5 569.128
PUROLITE France	<u>A.O N°: 02/2015</u> ACQUISITION DES RESENES	BIAT	3.258,00 EUROS
MF TECNO	<u>A.O N°: 06/2015</u> ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES EQUIPEMENTS ET AMONT ET EN AVAL DES TROIS LIGNES	B.H	18.311,91 EUROS
SOCABS	<u>A.O.S N°: 01/2015</u> - ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES	BNA	6 187.590
ALPHA ETANCHE	<u>A.O.S N°: 09/2015</u> RETEVEMENT DU SOL INDUSTRIEL DE L'ATELIER DE CONDITIONNEMENT DE SUCRE BLANC	BTE	8 137.752
FILTERTEX	<u>janv-16</u> ACQUISITION DE COKE METALLURGIQUE	STB (S/D. FINANCIERE) Résiliation du contrat	7.080,00 EUROS
PUROLITE	<u>avr-16</u> ACQUISITION DES RESINES	BIAT	3.516,00 EUROS
IPSB	<u>mai-16</u> ETUDE D'UN AVANT PROJET DE REPLACEMENT D'UN ATELIER DE SECHAGE	BIAT	1.470,00 EUROS
ENSIVAL MORET	<u>04/2016 SIMPLIFIE</u> ACQUISITION D'UN LOT DE TROIS GROUES MOTOPOMPES VOLUMETRIQUES	AMEN BANK	2.304,62 EUROS
DELTA SOFT	<u>A.O N° 06/2016</u> ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UN PROGICIEL DE GESTIONS INTEGREES (E.R.P)	BIAT	4 687.293

SOUSSIONNAIRE	Marchés	Banque Emettrice	Montant
PAGLIERANI	<u>A.O.I N° 07/2016</u> <u>ACQUISITION, INSTALLATION ET MISE</u> <u>EN SERVICE D'UNE LIGNE</u> <u>D'ENSACHAGE</u>	STB	3.228,00 EUROS
SOCABS	<u>A.O.SIMPLIFIE N° 01/2016</u> <u>ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES</u>	BNA	7 541.385
SOTUSEL	<u>A.O SIMPLIFIE N° 02/2016</u> <u>ACQUISITION DE SEL MARIN</u>	BNA	7 965.000
SOTRADIES	<u>A.O SIMPLIFIE N° 07/2016</u> <u>ACQUISITION D'UN CHARIOT</u> <u>ELEVATEUR</u>	BIAT	3 688.800
STAR	<u>janv-17</u> <u>ASSURANCES</u>	AMEN BANK	23 023.000
F.C.S	<u>févr-17</u> <u>ACQUISITION DE SACS EN</u> <u>POLYPROPYLENE</u>	BIAT	42 475.752
PUROLITE	<u>mars-17</u> <u>ACQUISITION DES RESINES</u>	BIAT	3.411,00 EUROS
AQUATUN	<u>avr-17</u> <u>ACQUISITION DE PRODUITS</u> <u>CHIMIQUES</u> <u>-ACIDE CHLORHYDRIQUE</u> <u>-SOUDE LIQUIDE</u>	BIAT	<u>En litige</u> 671.715 9 883.680
PROCHIMAT	<u>juin-17</u> <u>ACQUISITION DE</u> <u>D'HYDROSULFITE DE SOUDE</u>	BANQUE DE TUNISIE (Restituée le 02/11/2020)	2 973.600
SOTUSEL	<u>01/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE SEL MARIN</u>	BNA	6 372.000
F.4.T	<u>02/2017 SIMPLIFIE</u> <u>ACQUISITION DE POCHES</u> <u>FILTRANTES</u>	BANQUE ZITOUNA (Restituée le 01/10/2020)	3 217.875
PROCHIMAT	<u>juin-17</u> <u>ACQUISITION D'HYDROSULFITE</u> <u>DES SOUDE</u>	B.T	2 973.200

SOUSSIONNAIRE	Marchés	Banque Emettrice	Montant
SOCABS	03/2017 SIMPLIFIE ACQUISITION DE PIERRES CALCAIRES	B N A	5 266.170
SONIM	04/2017 SIMPLIFIE CONSTRUCTION D'UN DEPOT DE STOCKAGE	B.H	LOT N°1 : 8 830.565 LOT N°2 : 5 654.201
PUROLITE	A.O. N° : 02/2018 ACQUISITION DES RESINES	BIAT	3.492,00 EUROS
F4T	A.O. SIMPLIFIE N° : 01/2018 ACQUISITION DE POCHE FILTRANTES	BANQUE ZITOUNA (Restituée le 01/10/2021)	4 407.986
CHAUDRA	CONSULTATION CONSTRUCTION D'UN BATIMENT IND.	T S B	7 516.185 Avenant 3 006.307
F.C.S	janv-19 SACS EN POLYPROPYLENE	BIAT	50 449.500
TUNISIE COAL	févr-19 COKE METALLURGIQUE	STB Restituée le 14/02/20	40 790.136
I P S	02/2019 SIMPLIFIE HYDROSULFITE DE SOUDE	UBCI Restituée le 22/05/20	5 278.800
JAOUHARA	mai-19 SOUDE LIQUIDE	B N A	17 055.000
PUROLITE	juin-19 ACQUISITION DES RESINES	BIAT Restituée le 05/11/20	3.843,00 EUROS
F 4 T	04/2019 SIMPLIFIE POCHES FILTRANTES	B T K	4 500.000
INTEGRATION OBJECT TUNISIA	juil-19 MISE A NIVEAU DU SYSTEME DE COMMANDE RS3	B T K	17 838.282
KAMEL TABOUBI	août-19 PIERRES CALCAIRES	A T B (Restituée le 01/03/2022)	13 638.150
COTUSAL	MARCHE DE GRE A GRE ACQUISITION DE SEL MARIN	B .T	8 487.000

NOTE N° 01 : PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

1-1- Présentation de la Société

La Société Tunisienne du Sucre « STS- SA » est une société anonyme créée en 1960 avec un capital de 750 000 dinars. Ce capital est passé à 1 700 000 D en 1963 et à 3 400 000 D en 1974.

La société a pour activité principale la production et la commercialisation du sucre blanc et de la mélasse.

Une nouvelle activité est entrée en production à partir de juillet 2017, c'est le conditionnement du sucre blanc.

En vertu d'une décision émanant d'un conseil interministériel tenu en septembre 2009, la société ne produit plus à partir de l'année 2010 du sucre blanc pour son propre compte, son rôle est devenu limité au raffinage du sucre brut en sucre blanc pour le compte de l'Office du Commerce de Tunisie (OCT) qui assure lui-même l'importation de la matière première et la commercialisation du produit fini.

1-2- Faits marquants de l'exercice 2019

a- La société a continué de bénéficier de l'autorisation d'achat en suspension de la TVA sur les matières consommables et les services nécessaires à son activité de raffinage du sucre brut et de conditionnement du sucre blanc.

L'activité de conditionnement du sucre blanc n'a pas atteint les objectifs fixés et les quantités du sucre blanc conditionnés demeurent stables. Par conséquent, ladite activité continue de dégager des pertes.

b- La quantité de sucre brut qui a été traitée en 2019 est de l'ordre de 147 289,300 Tonnes répartie comme suit :

* 142 740,280 Raffinage sucre brut.

* 4 549,020 Tonnes Retraitement sucre blanc objet de litige

L'administration (Ministère chargé du commerce) a déterminé la capacité nominale de la STS à 160 000 Tonne. Par conséquent, les charges fixes n'ont pas été prises en totalité dans le calcul du coût, ce qui explique l'application de la méthode d'imputation rationnelle des charges fixes.

c- Coefficient d'imputation rationnelle = $\frac{147\,289,300}{160\,000} = 92,055\%$
des charges fixes

d- Coût de conditionnement d'une tonne = $\frac{\text{total de charges}}{\text{quantité de sucre blanc conditionné}}$
de sucre blanc 2019

$$= \frac{1062977,222}{8975,906} = 118,426$$

Prix de cession : 50,000 La tonne
Perte à la tonne : 68,426
Quantité conditionnée et livrée : 8 975,855 Tonnes.

Déficit globale activité conditionnement : 614 181,920

Le coût de revient de conditionnement d'une tonne de sucre blanc est nettement supérieur au prix de cession à l'OCT.

La STS a présenté une demande de révision de la dite prime. Aucune action n'a été prise pour garantir le seuil de signification de cette unité de conditionnement et d'assurer sa rentabilité. Le prix de vente appliqué était une contrainte et à l'origine de récession du consommateur.

Cette situation a affecté négativement la situation de la STS au lieu de dégager un surplus de productivité.

e- Un résultat déficitaire de l'ordre de 3 963 988 D contre un résultat bénéficiaire de 622 505 D au titre de l'exercice 2018, soit une diminution de 4 586 493 D par rapport à l'exercice précédent. Cette variation est expliquée principalement par :

- ✓ L'augmentation des achats consommés de 7 172 069 d.
- ✓ L'augmentation des autres charges d'exploitation de 1 032 225 D.
- ✓ La non prise en considération lors de détermination de la prime de raffinage de la totalité des charges fixes (seulement 92,055%)

Variation des charges

CHARGES	31/12/2019	31/12/2018	VARIATION	% VAR
CHARGES D'EXPLOITATION				
<i>Achats consommés</i>	20 843 371	13 671 322	7 172 069	52,46%
<i>Charges de personnel</i>	9 124 622	8 806 133	318 469	3,62%
<i>Dotations aux amortissements et aux provisions</i>	1 284 419	1 182 146	101 973	8,63%
<i>Autres charges d'exploitation</i>	2 331 017	1 298 472	1 032 546	79,52%
Total des charges d'exploitation	33 583 150	24 958 073	8 625 076	34,56%
<i>Charges financières nettes</i>	(1 933 768)	(1 959 409)	42 802	-2,17%
<i>Produits des placements</i>	22 419	102 210)	-79 792	-78.07%
<i>Autres gains ordinaires</i>	29 230	5 918 542	-5 889 222	-99.51%
<i>Impôt sur les bénéfices</i>	58 883	45 620	13 264	29,07%

Les principaux indicateurs industriels

En 2019, la quantité de sucre brut traitée par la STS est de l'ordre de 147 289,300 tonnes de sucre brut, représentant approximativement 40 % de la consommation nationale.

Rubrique	Années	Unité	2018	2019	Variation (2019-2018)
Nombre de cargaisons			4	7	
Nombre de jours de mise en œuvre y compris les arrêts d'ordre technique		Jour	202	244	42
Quantité de sucre mis en œuvre		Tonne	114 349,470	147 289,300	32 939
Quantité produite de sucre blanc		Tonne	105 275,550	140 184,500	34 908
Production résiduelle (mélasse)		Tonne	1710	2790	1080
Taux d'extraction		%	92,06	95,18	3,18
Moyenne journalière de mise en œuvre		Tonne	583	612	29
Moyenne journalière de production sucre blanc		Tonne	537	582	45

Justificatif des variations 2019-2018

*Achats consommés :

En 2019 les prix de l'ensemble des matières consommables dont la STS a besoin dans son processus de raffinage de sucre brut ont enregistré des hausses.

Le coût d'achat du fuel lourd ne cesse d'augmenter : son prix d'achat a été révisé à deux reprises en 2019 (en mars et juillet 2019) ainsi que les frais de transport qui dépendent du dépôt de livraison.

L'approvisionnement de la STS de cette matière a été assuré auprès du dépôt de Bizerte. Suite aux difficultés rencontrées par la SNDP au niveau de stockage du fuel lourd au dépôt de la société STIR, l'approvisionnement de la STS a été transféré auprès du dépôt SKHIRA.

Le changement de dépôt de livraison a fait subir la STS des coûts de transport supplémentaires (le coût de transport auprès de dépôt Bizerte est de 375,000 dt alors que le voyage de 25 tonnes coûte 1 050,000 dt livré du dépôt SKHIRA).

La consommation annuelle de la STS est de l'ordre 20.000 tonnes, le coût de transport supplémentaire supporté est de l'ordre de 180.000 dinars.

Les variations des matières consommables en 2019 sont justifiées par l'évolution de la quantité du sucre brut traité et l'évolution des prix d'achat unitaire.

Évolution du coût d'achat

UNITÉ	MATIÈRE	EXERCICE	2017	2018	2019	MATIÈRE	Évolution Prix 2017-2019
Tonne	Fuel lourd	P. U	472,288	670,760	704,593	Fuel lourd	49%
		COÛT D'ACHAT	5 977 575	9 395 887	13 863 763		

UNITÉ	MATIÈRE	EXERCICE	2017	2018	2019	MATIÈRE	Évolution Prix 2017-2019
Sac	Emballage	P. U	0,335	0,385	0,555	Emballage	66%
		COÛT D'ACHAT	787 228	908 408	1 157 121		
Tonne	Coke	P. U	797,701	1 491,107	1 654,424	Coke	107%
		COÛT D'ACHAT	483 407	776 867	1 359 060		
Litre	Eau	P. U	1,886	1,913	2,110	Eau	12%
		COÛT D'ACHAT	715 313	771 332	841 651		
Litre	Résine	P. U	11,568	13,437	14,496	Résine	25%
		COÛT D'ACHAT	347 046	403 105	434 898		
KW	Électricité	P. U	0,201	0,235	0,312	Électricité	55%
		COÛT D'ACHAT	252 764	275 410	268 003		
Tonne	Soude liquide	P. U	1 274,400	1 290,000	1 319,295	Soude liquide	4%
		COÛT D'ACHAT	106 509	403 002	253 080		
Litre	Hydro sulfite	P. U	3 875,000	4 172,000	4 405,897	Hydro sulfite	14%
		COÛT D'ACHAT	38 500	85 300	179 320		
Tonne	Pierre calcaire	P. U	22,765	22,735	34,585	Pierre calcaire	52%
		COÛT D'ACHAT	139 914	126 647	274 485		
Tonne	Sel Marin	P. U	93,271	90,023	109,968	Sel Marin	18%
		COÛT D'ACHAT	138 098	134 585	231 952		
Tonne	Adjuvant de filtration (clarcel)	P. U	2,189	2 275,912	2,955	Adjuvant de filtration (clarcel)	35%
		COÛT D'ACHAT	39 420	40 966	53 910		
Tonne	Acide Chlorhydrique	P. U	601,000	796,000	893,000	Acide Chlorhydrique	49%
		COÛT D'ACHAT	18 277	28 883	26 913		

Conclusions :

- La persistance d'une structure financière déséquilibrée caractérisée par des fonds propres négatifs s'élevant à 23 814 373 D.
- Le besoin en fonds de roulement est de 912 022 D
- La trésorerie nette est de -23 636 324 D

<i>Ratio d'autonomie financière</i>	<i>Capitaux propres Total du bilan</i>	-57,31%
<i>Ratio de liquidité générale</i>	<i>Actif circulant Passif courant</i>	78,52%

- Le résultat d'exploitation déficitaire de l'exercice 2019 même en adoptant 210,964

- Malgré l'exploitation de la capacité de production nominale, la société a généré un excédent brut d'exploitation négatif de 321 610.
Le ratio de niveau d'activité sur la capacité nominale est de l'ordre de 92.055%.
De même, le résultat de l'exercice est déficitaire.

NOTE N° 02 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société Tunisienne du Sucre - STS-SA - relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été établis et présentés conformément aux méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement), ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

2-1 -Base de mesure et méthodes de présentation

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique.

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé prévu par la Norme Comptable n°1, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de référence.

2-2-Principes comptables

Les principes et méthodes comptables de base adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers se présentent comme suit :

2-2-1- Immobilisations

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition.

La société adopte un mode d'amortissement linéaire, les principaux taux retenus sont les suivants :

• Constructions	5%
• Matériels de transport	20 %
• Matériels d'exploitation	15 %
• Installations générales, agencements et aménagements	15%
• Equipements de bureau	20 %
• Matériels informatiques	33,33 %

2-2-2- Stocks

Les pièces de rechange sont évaluées à leur coût moyen pondéré qui comprend le prix d'achat, les droits de douane, les taxes non récupérables, les frais de transport, les frais d'assurance liés au transport, les frais de réception et les coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 02 : Immobilisations incorporelles

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Logiciels	281 477	212 906
- Autres immobilisations incorporelles	19 031	19 031
Total	300 508	231 937

Note 03 : Immobilisations corporelles

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Terrains	11 580	11 580
- Constructions	4 121 462	3 516 826
- A.A.I. Construction	5 231 792	5 058 142
- Pièces de rechange spécifiques	1 786 508	2 041 737
- Matériels d'exploitation	68 576 083	68 027 242
- Matériels de transport	1 049 231	1 057 310
- Mobiliers et matériels de bureau	1 112 236	1 092 043
- Immobilisations en cours	344 988	871 044
- Immobilisations à statut juridique particulier	674 502	674 502
Total	82 908 362	82 371 395

Note 04 : Participations et créances liées à des participations

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Titres de participations	312 400	312 400
- Provisions pour dépréciation des participations	-192 964	-180 086
Total	119 436	132 314

Le tableau des mouvements des participations et des provisions s'y rattachant relatif à l'exercice 2019 est présenté parmi les annexes.

Note 05 : Autres immobilisations financières

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Prêts au personnel	249 396	159 218
- Dépôts et cautionnements versés	3 268	3 268
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnement	2 000	2 000
Total	254 664	164 487

Note 06 : Stocks

Désignation	Valeur Brute	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
- Matières premières	-	-	-
- Matières consommables et pièces	6 855 042	4 604 190	3 562 527
- Emballages	187 669	187 669	288 718
- Stocks liés à l'activité agricole	142 646	38 391	38 391
- Ticket Restaurant	10 372	10 372	10 392
Total	7 195 730	4 840 522	3 900 038

Note 07 : Clients et comptes rattachés

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Clients ordinaires	17 426 038	12 986 783
- Clients douteux	252 133	252 133
- Moins : Provisions	252 133	252 133
Total	17 426 038	12 986 781

Note 08 : Autres actifs courants

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Personnel - Avances et acomptes	303 007	468 121
- Personnel Partants	39 648	39 648
- Moins : Provisions	-39 648	-39 648
- Produits à recevoir	6 214	5 069
- Fournisseurs - avances et acomptes	64 863	64 863
- Moins : Provisions	-64 863	-61 934
- Etat - Impôts et taxes	5 414 324	4 754 793
- Charges constatées d'avance	28 510	1 189
- Comptes d'attente	53 411	53 603
- Moins : Provisions	-3 994	-3 994
- Produits à recevoir	230	8 453 375
- Echéance sur prêts à moins 1an	142 183	113 556
Total	5 943 883	13 848 642

Note 09 : Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Bons de Trésor & Bons de Caisse	0	2 000 000
- Compte de trésor	182	182
- Banques	1 089 398	2 167 487
- Caisse	491	442
Total	1 090 071	4 268 111

Note 10 : Capitaux propres

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
- Capital social	3 400 000	3 400 000
- Réserves	695 756	672 118
- Résultats reportés	-55 540 940	-56 172 445
- Modifications comptables	13 011 907	13 011 907
- Réserves extraordinaires	200 000	200 000
- Réserves à caractère économique	5 986 701	5 986 700
- Réserves pour renouvellement des immobilisations	14 690 927	14 690 927
- Réserves spéciales de réévaluation	67 500	67 500
- Subventions d'investissement	3 488	4 360
- Résultat de l'exercice	-3 963 988	622 505
Total	-21 457 638	-17 536 638

Note 11 : Emprunts et dettes assimilés

<i>Désignations</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
- Crédit BH 2013 (1ere tranche)	0	23 411
- Crédit BH 2013 (2eme tranche)	0	41 538
- Crédit BH 2014 (3eme tranche)	20 784	60 185
- Crédit BH 2017 (1ere tranche)	369 676	596 180
- Crédit BH 2017 (2eme tranche)	218 596	351 117
- Crédit STB 2016	2 272 940	3 041 743
- Crédit BNA 2014	237 276	521 988
- Crédit AB 2010	1 022 468	1 487 726
- Crédit Attijari 2013	0	358 800
- Crédit BIAT 2013	969 220	1 277 977
- Crédit Etat	150 000	150 000
- Dettes Moderne LEASing 2017	0	47 271
Total	5 260 960	7 957 936

11-1 Crédit BH 2013

1ère tranche

Montant de crédit : 530 000

Date : 07 Mars 2013

Taux d'interêts : 6,61%

Delai de remboursement : 7 ans

2 ème tranche

Montant de crédit : 237 000

Date : 01 Novembre 2013

Taux d'interêts : 7,22%

Delai de remboursement : 7 ans

3 ème tranche

Montant de crédit : 233 000

Date : 01 Juin 2014

Taux d'interêts : 7,22%

Delai de remboursement : 7 ans

11-2 Crédit STB 2012

La STS a obtenu un credit auprès de la STB pour les conditions suivants:

Montant total	10 000 000
Date de conclusion du contrat	6 décembre 2012
Durée de remboursement	7 ans
Surretés accordées	garantie de l'Etat

11-3 Crédits ATTIJARI et BIAT

Durant l'exercice 2013, la STS a conclue des contrats de rééchonnement de ses crédits avec la BIAT et ATTIJARI BANK qui demeurent impayés au 31/12/2012 avec les conditions suivantes:

Crédit BIAT

Montant de crédit	2 765 000
Date	24/10/2013
Taux d'interêts	6.97%
Delai de remboursement	10 ans
Montant des interêts de retard abandonés	362 000

Crédit ATTIJARI BANK

Montant de crédit	2 706 000
Date	16/12/2013
Taux d'interêts	6.25%
Delai de remboursement	7 ans
Montant des interêts de retard abandonés	213 766

11-4 Crédit Ministère des Finances 2011

La STS a obtenu le 08 Août 2011 un credit auprès du Ministère des Finances :

Montant total	5 000 000
Date de conclusion du contrat	6 décembre 2011
Date du premier remboursement	1 juillet 2012

Le solde de ce compte se détaille comme suit:

Montant total	5 000 000
reclassement 2017	(0)
	<hr/>
	5 000 000

11-5 Crédit Ministère des Finances 2013

La STS a obtenu en 2013 un crédit auprès du Ministère des Finances :

Objet :	Financement du programme d'assainissement sociale
Montant total	1 300 000
Date	27-mai-13
Remboursement	5 tranches

11-6 Crédit BNA 2014

La STS a conclue en 2014 un crédit de consolidation avec la BNA :

Objet	Crédit de consolidation
Montant total	1 993 000
Date	01-oct-14
Taux d'interêts	7.42%
Remboursement	7 ans

11-7 Crédit STB 2016

La STS a conclue en 2016 un crédit de consolidation avec la STB :

Objet	Crédit de consolidation
Montant total	3 926 000
Date	26-déc-16
Taux d'interêts	7.42%
Remboursement	7 ans

11-8 Crédit BH 2017

Pour financer l'activité de conditionnement du sucre blanc la Société a fait recours à un crédit à moyen terme auprès de la Banque d'Habitation

1ère tranche

Montant de crédit : 1 100 000
Date : 07 Mars 2017
Taux d'interêts : 6,61%
Delai de remboursement : 7 ans

2ème tranche

Montant de crédit : 615 000
Date : 01 Aout 2017
Taux d'interêts : 7,22%
Delai de remboursement : 7 ans

11-9 Crédit Laesing 2017

Pour financer le reliquat du projet de l'activité de conditionnement du sucre blanc la Société a fait recours à un crédit à moyen terme auprès de la moderne laesing

Note 12 : Provision pour risque et charges

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- Provisions pour départ à la retraite	521 175	522 007
Total	521 175	522 007

Note 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

Désignations	31/12/2019	31/12/2018	
- Fournisseurs d'exploitation	13-1	15 413 814	12 807 137
- Fournisseurs d'immobilisations	13-2	614 046	472 216
- Fournisseurs effets à payer	13-3	5 557 599	10 023 667
- Fournisseurs, factures non encore parvenues		197 354	197 354
Total	21 782 812	23 500 373	

13-1 Fournisseurs d'exploitation

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- SNDP	10 670 039	8 618 992
- OMMP	28 533	3 782
- SNCFT	614 467	614 467
- EDF & MAN	1 010 180	1 080 895
- CUBAZUGAR	554 439	548 951
- FCS	51 386	93 384
- ATCE	210 545	210 545
- SONEDE	169 640	314 397
- S.T.E.G.	43 072	50 231
- TUNISIE TELECOM	5 494	11 956
- TUNISIE CLEARING	11 933	11 753
- COFISAC	32 626	35 626
- S.T.A.M.	33 687	33 687
- S.I.A.	6 085	9 321
- ATM	15 410	5 533
- SODEXO	16 081	8 081
- COGEFO	110 264	110 425
- PALLISER	1 870	0
- SOTUSEL	225 565	63 099
- GCI	4 138	4 138
- Fournisseurs divers	1 598 359	977 874
Total	15 413 814	12 807 137

13-2 Fournisseurs d'immobilisations

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- DELTA SOFT	0	44 731
- SLPI	0	89 934
- CHAUDRA	407 897	0
- divers	206 149	337 551
Total	614 046	472 216

13-3Fournisseurs effets à payer

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- FCS	685 315	272 141
- SNDP	4 339 712	9 034 873
- F4T	0	56 347
- CHIMI PRO	0	51 994
- DIVERS	532 571	336 113
- STAR	0	272 200
Total	5 557 599	10 023 667

Note 14 : Autres passifs courants

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Personnel et comptes rattachés	279 818	258 094
Etat - Impôts et taxes à payer	14-1 387 476	421 247
Organismes sociaux et créditeurs	14-2 2 103 197	2 529 073
Actionnaires - dividendes à payer	147 771	147 771
Charges à payer	14-3 3 687 075	3 047 936
Comptes d'attente passif	2 405	533
Total	6 607 743	6 404 655

14-1 Etat - Impôts et taxes à payer

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- Etat Droits de Douanes	161 848	161 848
- Etat retenues sur honoraires	-8 700	2 535
- Etat- impôts retenues sur salaires	5 857	948
- Etat Ristournes TFP	26 447	18 795
- Etat Autres impôts et taxes	968	967
- Etat- Impôts DECLARATION DECEMBRE	201 055	236 154
Total	387 476	421 247

14-2 Organismes sociaux et créditeurs divers

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- CNSS	2 018 618	2 445 372
- STAR	25 769	26 533
- Crédeurs divers	53 982	53 982
- CNRPS	1 208	1 502
- CAVIS	3 620	1 683
Total	2 103 197	2 529 073

14-3 Charges à payer

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- Intérêts de retard sur impayés crédit	3 250 071	2 458 095
- Frais de transport sucre blanc (2005-2007)	182 156	182 156
- Pénalités de retard	31 380	31 380
- Agios bancaires quatrième trimestre 2019	60 983	631
- Jetons de présence	129 975	108 225
- Honoraires d'expertise judiciaire	320	320
- Dons et subventions	30 580	26 080
- Estimation augmentation salarial 2018	0	199 532
- Estimation CNSS cotis P:augmentation salarial 2018	0	35 933
- Estimation Assurance groupe/ augmentation salarial 2018	0	2 215
- Divers	1 611	3 369
Total	3 687 075	3 047 936

Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignations		31/12/2019	31/12/2018
15-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants			
- Intérêts courus	15-1	2 231 408	4 006 935
- Intérêts courus impayés	15-3	41 112	55 753
- Emprunts Echus et Impayés	15-2	2 755 661	2 653 083
- Découverts bancaires		16 506 266	14 844 657
		3 191 948	1 073 792
Total		24 726 395	22 634 222

15-1 Echéances à moins d'un an sur emprunts non courants

Désignations		31/12/2019	31/12/2018
- Attijari Bank		358 800	391 200
- BIAT		308 756	287 990
- BH 1 TR		23 411	89 898
- BH2 2TR		41 538	38 669
- BH2 3TR		39 401	36 680
- BH 2017 1 TR		226 504	211 756
- BH 2017 2 TR		132 521	122 850
- BNA 2014		284 712	284 712
- Amen Bank		465 259	437 442
- Moderne Leasing unité de conditionnement		47 273	114 321
- STB 2016		303 233	324 749
- STB 4		0	1 666 667
Total		2 231 408	4 006 934

15-2 Emprunts Echus et Impayés

Désignations		31/12/2019	31/12/2018
- Ministère des FINANCES 2011		5 000 000	5 000 000
- Ministère des FINANCES 2013		1 300 000	1 300 000
- Public (crédit acheteur)		206 266	206 266
- AMEN BANK 2012		0	5 058
- STB 4		10 000 000	8 333 333
Total		16 506 266	14 844 657

Désignations		31/12/2019	31/12/2018
- Public (crédit acheteur)		3 509	3 509
- STB 4		2 752 153	2 649 574
Total		2 755 661	2 653 083

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

Note 16 : Revenus

Les revenus de la STS sont composés principalement de l'activité de sous-traitance de sucre brut et de conditionnement sucre blanc pour le compte de L'OCT

Quantité sucre brut traité	147 289	114 349
Prime de raffinage selon la methode du coût complet	211	184
CHIFFRE D'AFFAIRES STS/OCT	31 072 151	20 992 618

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- Raffinage sucre brut pour le compte de l'OCT	31 072 151	20 992 618
- Conditionnement sucre blanc pour le compte de l'OCT	448 795	473 256
- Raffinage sucre brut pour le compte des autres clients	0	24 777
- Autres locations	52 189	96 851
- Autres prestations de services	5 315	0
Total	31 578 310	21 587 502

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- Location immeuble	0	15 531
Total	0	15 531

Note 18 : Achats d'approvisionnements consommés

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- Matières consommables	19 180 137	12 344 199
- Sacs des papiers	1 419 552	908 408
- Variations des stocks	-940 545	-857 124
- Eau et Électricité	1 109 840	1 046 732
- Divers autres achats	74 407	229 107
Total	20 843 391	13 671 322

Note 19 : Charges de personnel

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
- Salaires	976 118	1 002 455
- Appointements	718 431	674 257
- Heures supplémentaires	127 925	108 775
- Heures de nuit	204 809	185 236
- Avantages en nature	62 095	56 899
- Primes et indemnités	5 085 795	4 719 765
- Cotisations et autres charges sociales	1 217 341	1 220 556
- Assurance groupe	238 946	217 148
- Habillement	88 417	81 431
- Congés payés	0	1 784
- Autres charges de personnel	94 242	78 430
- Charges de personnel liés à une modifica comp	0	82 043
- Formation du personnel	8 771	3 341
- Indemnités de licenciement	314 030	423 159
- Indemnités de depart volontaire retraite	81 288	33 497
- Transferts des charges	-93 588	-82 641
Total	9 124 622	8 806 133

Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>Désignations</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
- Amortissement des immobilisations Corporelles & Incorporon	1 247 127	1 302 595
- Provisions pour risques et charges	44 166	18 437
- Provisions pour dépréciation des stocks et en cours	0	67 491
- Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	2 929	17 289
- Reprise des provisions pour risques et charges financiers	-10 102	-223 666
Total	1 284 119	1 182 146

Note 21 : Autres charges d'exploitation

<i>Désignations</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
- Entretien et réparations	843 943	123 998
- Prime d'assurances	529 452	484 720
- Loyers	33 144	35 677
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	201 596	133 685
- Publicité, publication et relations publiques	31 255	20 683
- Transports	4 682	4 507
- Missions et réceptions	8 949	4 574
- Frais postaux	37 359	10 511
- Services bancaires	11 625	13 764
- Dons et subventions	215 003	169 945
- Jetons de présence	21 750	20 250
- Autres charges diverses ordinaires	215 080	80 090
- Charges diverses ordinaires liées à une modification compt	6 648	7 010
- Impôts et taxes	170 545	189 057
- Transferts des charges	-13	0
Total	2 331 017	1 298 472

Note 22 : Charges financières nettes

<i>Désignations</i>	<i>31/12/2019</i>	<i>31/12/2018</i>
- Intérêts sur emprunts et dettes assimilés	989 587	1 296 298
- Intérêts des comptes courants et dépôts créditeurs	94 235	34 338
- Intérêts des autres dettes	792 181	389 758
- Revenus des autres créances	-3 018	-8 528
- Gains de change	-72 395	0
- Pertes de change	133 178	264 703
Total	1 933 768	1 976 570

Note 23 : Autres gains ordinaires

Désignations	31/12/2019	31/12/2018
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels 2c	144	37 103
Il s'agit d'un mise en jeu caution fournisseur defaillant LST	0	59 005
Il s'agit de remboursement sinistre assurance	0	106 505
Il s'agit de remboursement sinistre assurance (1)	0	1 049 229
Il s'agit de remboursement sinistre assurance (2)	2 799	4 666 610
Déduction de pénalités de retard auprès de fournisseurs	22 415	0
Revenu de location du terrain STS au profit de la société tun	3 000	0
QUOTE PART SUBVENTION D'INVESTISSEMENT 2019	872	0
Total	29 230	5 918 452

Il s'agit de remboursement sinistre assurance (1)

il s'agit d'un jugement au profit de La STS en remboursement sinistre chaudiere survenu en 2001

Les pertes d'exploitation causés par le sinistre de l'incendie déclanché au secteur de deversement sucre brut en date du 29 septembre 2017 ainsi qu'une partie de l'usine ont été évalué par des experts comme suit:

EQUIPEMENTS + DEBLEYAGE : 1 279 600

PERTES D'EXPLOITATION APRES INCENDIE : 7 602 000 Couvre la periode allant du 04/10/2019 JUSQU'AU 31/05/2018

La repartition proportionnelle des pertes d'exploitation entre 2017 et 2018 degage ce qui sult.

Rubrique	base après déduction franchise	2 017	2 018
frais de personnel	4 629 728	1 787 705	2 842 023
dotations aux amortissements	727 940	281 083	446 857
Charges financières	1 388 697	536 226	852 471
Autres charges d'exploitation	855 662	330 402	525 260
	7 602 026	2 935 416	4 666 610

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Note 24 : Autres flux d'exploitation

Designations	31/12/2019	31/12/2018
- Services bancaires et assimilés	13 645	43 398
- Subventions accordées	202 550	394 945
- Impôts et taxes versés	152 079	131 798
- Impôts et taxes versés PENALITE POLLUTION	16 334	21 001
- Autres produits	12 754 425	1 633 798
Total	12 369 817	1 042 656

Note 25 : Décaissements sur acquisitions d'immobilisations (2019)

Les décaissements sur acquisitions des immobilisations s'élevont à 909 267 DT et correspondent principalement à :

- Agencement Amenagement Construction	32 035
- Matériel Informatique	576 635
- Mobilier de bureau	20 073
- Matériel d'exploitation	33 164
- La mise en place d'un système de gestion ERP :	247 360
Total	909 267

Note 26 : Remboursements des emprunts

Designations	31/12/2019	31/12/2018
- Attijari Bank	391 200	391 200
- BNA 2014	284 712	284 712
- Amen Bank	442 500	411 073
- STB 2016	790 319	301 559
- BH 2013 1ère TRANCHE	89 898	84 193
- BH 2013 2 ème TRANCHE	36 680	34 147
- BH 2014 3 ème TRANCHE	38 669	35 999
- BH 2017 1ère TRANCHE	211 756	197 968
- BH 2017 2 ème TRANCHE	122 850	113 885
- BIAT 2013	287 990	268 396
- MODERNE LEASING 2017	114 321	105 083
Total	2 810 895	2 228 215

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la
Société Tunisienne du Sucre

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne du Sucre « STS » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Les états financiers de l'exercice 2019 sont arrêtés sur la base des méthodes comptables de l'exercice précédent et font ressortir, un total net du bilan de **37 441 436 DT**, un résultat net déficitaire de **3 963 988 DT** et une variation négative de la trésorerie de **3 196 196 DT**.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des points décrits dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserves** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises

2- Fondement de l'opinion avec réserve

2-1 Contrairement aux stipulations de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, la société n'a pas procédé à l'inventaire physique de ses immobilisations au 31 décembre 2019. Cette situation ne nous a pas permis de nous assurer, par d'autres procédés, de l'existence des immobilisations, totalisant une valeur brute de **83 208 970 DT** et une valeur nette de **7 768 758 DT**.

Par ailleurs, il y a lieu de rappeler que la société a subi un sinistre (incendie) au cours de l'exercice 2017, ayant induit des dommages considérables aux bâtiments, aux matériels de déversement, de manutention et d'empilage du sucre. Les immobilisations endommagées n'ont pas pu être identifiées et les écritures comptables nécessaires en la circonstance n'ont pas été constatées.

Par conséquent, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact qu'aurait cette opération sur les éléments d'actifs et de capitaux propres de la société.

2-2 les stocks de la société évalués au 31 décembre 2019 à **7 195 730 DT** incluent des stocks rossignols valorisés à **808 918 DT** qui n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la clôture de l'exercice 2019.

Il y a lieu de noter que la valeur de ces stocks est totalement provisionnée et que les articles concernés ne figurent pas sur la situation théorique des stocks.

À défaut d'analyse et d'apurement de cette situation nous ne pouvons pas nous prononcer sur son impact éventuel sur la valeur des stocks de la société.

2-3 Les états de rapprochement bancaires

Les états de rapprochement logent des suspens comptables et bancaires anciens non encore régularisés, qui se détaillent comme suit :

Opérations non comptabilisées par la société	Montants en DT
Décassements non comptabilisés	22 020
Encaissements non comptabilisés	-
Opérations non comptabilisées par les banques	Montants en DT
Décassements non comptabilisés	20 177
Encaissements non comptabilisés	4 722

En attendant la justification de ces suspens, nous ne sommes pas en mesure de déterminer ses effets sur les éléments d'actifs et de passifs ni les fonds propres de la société.

2-5 Les soldes anciens et/ou non justifiés

Les comptes de la société incluent des soldes anciens et/ou non justifiés, et qui nécessitent, des travaux de révision approfondis pour les apurer. Ces soldes concernent essentiellement ce qui suit :

(en DT)

Intitulés	Soldes débiteurs	Soldes créditeurs
Clients et comptes rattachés	60	5 573
Autres actifs courants	93 165	-
Fournisseurs et comptes rattachés	47 928	269 191
Autres passifs courants	-	367 651
Emprunts	-	150 000
Totaux	141 153	792 415

En attendant la justification et l'apurement de ces soldes, nous ne sommes pas en mesure de déterminer ses effets des éventuelles modifications sur les éléments d'actifs et de passifs ni les fonds propres de la société.

Nous avons effectué notre mission conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société Tunisienne du Sucre « STS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4- Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

4-1 La société accuse des pertes cumulées avant résultat de l'exercice 2019 de l'ordre de 42 538 033 DT, engendrant ainsi une situation nette comptable négative de 21 457 650 DT et des fonds propres en deçà de la moitié du capital social.

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 21 janvier 2021 a décidé de poursuivre l'activité de la société. Cette décision n'a pas été accompagnée par les formalités juridiques requises en la matière. En effet, et en application dudit article, l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution dans l'année qui suit la constatation des pertes, est tenue de réduire ou d'augmenter le capital d'un montant égal au moins à celui des pertes.

4-2 La société n'a pas encore déposé la liasse fiscale relative à la déclaration de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices 2016, 2017, 2018 et 2019 et ce contrairement aux dispositions de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 2017.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5- Rapport de gestion du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6- Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Les organes de direction et d'administration de la société sont responsables de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables Tunisiennes, ainsi que

du synthèse de contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

7- Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre de Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Nos travaux nous ont permis de déceler et de mettre en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter l'efficacité du système de contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Autres obligations légales et réglementaires

2-1 Contrairement à l'article 275 du code des sociétés commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire ne s'est pas réunie courant l'exercice 2019 et ce dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable 2018 afin de valider les actes de gestion de la société, approuver les comptes de l'exercice écoulé et prendre les décisions relatives à l'affectation des résultats.

2-2 En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux "conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières", nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société n'est pas effectuée en conformité à la réglementation en vigueur.

Tunis le 16 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

Le Groupement GEM Consult GMAC

ALI BEN MOHAMED

Le Groupement CRD-GFAC

RAFIK DAOUD

**Mesdames, Messieurs les actionnaires de la
Société Tunisienne du Sucre**

**RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU
TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous rapportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Conventions et opérations conclues en 2019

La Direction Générale ne nous a pas informé de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2019 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures à l'exercice 2019

La Direction Générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations antérieures à l'exercice 2019 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus.

3- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

3-1 La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément au décret gouvernemental n°2015-2217 du 11 décembre 2015, fixant les taux des éléments de rémunération des chefs d'établissements et entreprises publiques et de sociétés à majorité publique.

La rémunération du PDG Mr. Mohamed Bahri GABSI, pour l'exercice 2019 est détaillée comme suit :

- Un salaire brut mensuel de **3 310 DT**, soit un total de **39 720 DT** ;
- Indemnité de logement, une voiture de fonction, 500 litres d'essence évaluées pour l'exercice 2019 à **11 910 DT** et une indemnité forfaitaire de **120 DT** par trimestre au titre des communications téléphoniques ;
- Des cotisations sociales pour **10 115 DT**.

3.2 L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 10 mai 2022 a fixé le montant des jetons de présence (pour la gestion 2018) à **3 000 DT** brut par administrateur.

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne du Sucre envers son Président Directeur Général et ses Administrateurs tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 se présentent comme suit (en Dinars) :

	PDG		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2019
Avantages à court terme	71 610	-	21 750	129 975
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Paievements en actions	-	-	-	-
Total	71 610	-	21 750	129 975

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux d'audit n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles sus-indiqués.

Tunis le 16 Mai 2023

Les commissaires aux comptes

Le Groupement GEM Consult GMAC

ALI BEN MOHAMED

Le Groupement CRD-GFAC

RAFIK DAOUD